



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent des langues officielles

---

LANG • NUMÉRO 015 • 2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 25 mars 2014**

**Président**

**L'honorable Michael Chong**



## Comité permanent des langues officielles

Le mardi 25 mars 2014

•(0850)

[Français]

**Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)):** Bienvenue au Comité permanent des langues officielles. En ce mardi 25 mars 2014, nous tenons notre 15<sup>e</sup> séance.

Nous sommes ici conformément à l'article 108 du Règlement pour une étude sur la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Aujourd'hui, trois groupes comparaissent devant le comité. M. Béland et M. Murphy représentent le groupe Coopératives et mutuelles Canada. Mme Bossé et Mme Kenny représentent la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

[Traduction]

Enfin, M. Ayles et Mme Unger représentent Services d'emploi pour les jeunes.

Sans plus tarder, nous commençons par Coopératives et mutuelles Canada.

**M. Shawn Murphy (gestionnaire, Relations gouvernementales, Coopératives et mutuelles Canada):** Merci, monsieur le président.

J'aimerais d'abord remercier le comité d'avoir invité Coopératives et mutuelles Canada à comparaître pour témoigner dans le cadre de votre étude sur la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Avant de parler de l'étude, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que le mouvement coopératif canadien est à l'aube d'une nouvelle ère. En effet, Coopératives et mutuelles Canada, ou CMC, entreprendra ses activités le 1<sup>er</sup> avril. Pour la première fois, les entreprises coopératives et mutuelles de tous les secteurs et de toutes les régions du Canada seront représentées par un organisme national bilingue unique.

CMC prendra en charge les activités menées au Canada par ses deux organismes fondateurs, la Canadian Co-operative Association, ou CCA, et le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité, ou CCCM. Il s'agit donc de la fusion des activités francophones du CCCM et des activités anglophones de la CCA au sein d'une association nationale unique. Une voix, une tribune commune: voilà la façon de faire du mouvement coopératif.

[Français]

Au cours des 125 dernières années, la formule coopérative a été un outil incontournable de développement économique des francophones et des Acadiens. Elle leur a permis de vivre et de travailler dans leur langue maternelle, tout en instaurant des mesures de respect de la diversité des cultures et des façons de faire qui raffermissent l'usage de leur langue dans tous les secteurs d'activité.

Elle a également permis de conserver et d'appuyer le dynamisme des communautés acadienne et francophones hors Québec. Elle leur

a permis de s'organiser dans le quotidien et de vivre sur la terre qu'elles ont choisie. Cette dynamique est la pierre angulaire de la survie et du développement durable des communautés francophones et acadienne du Canada.

[Traduction]

Quel est le rôle de la formule coopérative à l'égard de la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Les gens des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont souvent de la difficulté à avoir accès aux outils et aux ressources qui ne sont pas offerts dans leur région; ils sont donc parfois obligés de parcourir de grandes distances pour recevoir des services dans la langue de leur choix. De telles situations mettent en lumière les avantages de la promotion de la formule coopérative pour améliorer la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les coopératives réunissent les gens autour d'objectifs communs, particulièrement dans les cas où les services qui répondent à leurs besoins collectifs ne sont pas offerts. La langue est l'un des facteurs qui peuvent inciter les gens à se regrouper, même en situation minoritaire, pour obtenir les services auxquels ils n'ont peut-être pas accès.

[Français]

Le modèle coopératif a été utilisé par de nombreuses communautés en situation minoritaire pour faire vivre leur culture, par exemple au moyen des radios coopératives en Atlantique, d'une coopérative de théâtre à Calgary, d'une coopérative d'artisanat acadien à Chéticamp ou encore d'une coopérative de publication francophone à Regina.

Toutefois, les coopératives ne sont pas présentes uniquement en culture. Elles sont l'épine dorsale économique de bien des communautés. Que seraient ces communautés sans les nombreuses caisses populaires, coopératives de pêcheurs, coopératives agricoles et coopératives forestières? Imaginez Embrun sans la coop d'Embrun, Caraquet sans la Coopérative de Caraquet ou encore Saint-Boniface sans la caisse. Même les assemblées générales annuelles de ces organisations deviennent littéralement des rencontres de la communauté. Les coopératives sont aussi un milieu de vie francophone, par l'entremise des coopératives d'habitation, et il est possible d'éduquer nos enfants dans leur langue maternelle dans des garderies coopératives comme à Chelsea, non loin d'ici.

Finalement, les coopératives sont l'avenir de la vie économique en français dans plusieurs communautés. En effet, le problème de la relève au sein des entreprises est une porte ouverte à la perte d'actifs économiques pour les communautés en situation linguistique minoritaire. Si les dirigeants d'une entreprise la cèdent à quelqu'un de l'extérieur de la communauté ou, pire, la ferment, les dangers que les services ne s'offrent plus dans la langue de la communauté sont beaucoup plus importants que si la communauté reprend l'entreprise par elle-même sous forme de coopérative. En formule coopérative, ce sera un actif qu'elle conservera pour toujours et qui lui rapportera.

[Traduction]

Les coopératives ont joué un rôle déterminant en offrant un haut niveau d'innovation et de services dans les régions considérées comme importantes par le gouvernement. Cette innovation aide à améliorer la productivité d'une façon qui permet de satisfaire aux besoins précis des communautés, y compris les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces coopératives sont liées aux secteurs suivants: la production alimentaire, les soins de santé, les services de garde, les logements pour les personnes âgées, le transport, les magasins d'alimentation, les services funéraires et la production d'énergie. Les secteurs coopératifs qui connaissent la plus forte croissance sont ceux des nouveaux produits agricoles et de la distribution de produits alimentaires canadiens. Le modèle de propriété coopérative est souple et facile à adapter de façon à répondre aux nombreuses préoccupations des collectivités.

[Français]

L'histoire nous démontre qu'au Canada, les communautés linguistiques en situation minoritaire utilisent depuis toujours la formule coopérative pour se doter d'outils de développement économique et social et pour s'offrir des services de proximité au coeur des défis que représentent le maintien et la consolidation de leur collectivité.

La présence des coopératives dans ces communautés, et ce, dans tous les secteurs d'activité, en témoigne de façon éloquente. Le réflexe coopératif est profondément ancré dans les moeurs des citoyens de ces communautés par besoin de se consolider, de se réunir et de se développer par eux-mêmes. Les coopératives ont forgé l'histoire de notre pays et ont participé à son caractère identitaire.

C'est pourquoi nous croyons que le mouvement coopératif est un partenaire d'importance en appui au gouvernement fédéral dans son mandat consistant à promouvoir le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. La nature même d'un projet coopératif est implicitement liée à la concertation et à la mobilisation locale. Nous croyons que ce travail de terrain exige un appui concret du gouvernement fédéral.

Comment le mouvement coopératif peut-il soutenir le développement des communautés en situation linguistique minoritaire?

• (0855)

[Traduction]

Le mouvement coopératif est un outil puissant qui permet de créer des occasions pour les groupes minoritaires comme les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays. Les coopératives constituent un réseau de membres bien établi qui peut faciliter le rayonnement et le développement.

Deux cents professionnels travaillent au quotidien avec les nouvelles coopératives et les coopératives émergentes de partout au pays. Le Canada compte 9 000 coopératives et mutuelles ayant des actifs de 370 milliards de dollars et des revenus annuels de plus

de 50 milliards. Il existe des coopératives dans tous les secteurs économiques, y compris les soins de santé, les services sociaux, l'énergie renouvelable, les finances, les soins à domicile et le secteur du détail, pour n'en nommer que quelques-uns. Les coopératives mutuelles versent chaque année plus de 1,2 milliard de dollars en ristournes et en dons.

[Français]

Il s'agit de grandes entreprises avec de petites entreprises; d'entreprises de tous les secteurs et souvent en concurrence les unes avec les autres sur le marché; d'anglophones avec des francophones et des gens de toutes les cultures; de gens de communautés minoritaires et de communautés majoritaires: tous sont réunis par la coopération.

Nous croyons que l'avenir de la société canadienne va de pair avec cette capacité d'utiliser le potentiel de chacun pour répondre aux besoins communs de nos communautés. C'est pourquoi de grandes coopératives telles que Co-operators, Agropur ou UFA sont solidaires et soutiennent désormais les petites organisations coopératives qui oeuvrent auprès de communautés linguistiques en situation minoritaire.

CMC est heureux de soutenir les efforts du Comité permanent des langues officielles, qui participe maintenant à cette étude. Nous espérons grandement que, par votre apport, le mouvement coopératif sera enfin considéré comme un acteur économique incontournable dans le maintien et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Merci.

**Le président:** Merci, monsieur Murphy.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Kenny, de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

**Mme Marie-France Kenny (présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada):** Monsieur le président et membres du comité, je tiens d'abord à vous remercier d'avoir invité la FCFA à s'adresser à vous aujourd'hui.

En tant que chef de file des réseaux de concertation des communautés francophones et acadienne chargé de voir au développement global de celles-ci, la FCFA s'intéresse de près aux enjeux de nature économique.

Comme vous le savez peut-être, la fédération coordonne le Forum des leaders, un regroupement de 43 organismes et institutions francophones qui travaillent ensemble à la mise en oeuvre d'un plan stratégique communautaire national. D'ailleurs, nos amis de CMC en sont membres.

Ce plan comporte cinq chantiers, dont l'un est consacré au développement socioéconomique des communautés francophones et acadienne. Les communautés s'y donnent pour objectifs de palier le vieillissement de la population et l'exode rural, de même que de stimuler l'emploi et la croissance économique. Elles veulent le faire en misant sur le dynamisme de leurs réseaux et leur entrepreneuriat privé et collectif. Elles veulent aussi mettre en oeuvre des stratégies novatrices de développement local sur le renforcement du capital humain, l'acquisition des compétences nécessaires à la réussite de tous, ainsi que la reconnaissance des titres de compétence étrangers.

C'est avec ces objectifs en tête que la fédération a interpellé, en 2010, le gouvernement du Canada et la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à propos de l'importance du développement économique communautaire comme facteur de la pérennité de nos communautés. La conférence et les gouvernements qui en font partie ont appuyé financièrement la tenue du Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne à l'automne 2012.

Le plan d'action intégré issu de ce forum tient surtout compte de la vision du développement économique qu'ont les gouvernements, le secteur privé et le milieu associatif des communautés. Ce plan comporte six axes principaux, soit le marché et la commercialisation, l'entrepreneuriat, l'intégration économique, les partenariats durables, le financement et l'investissement ainsi que les politiques publiques et la réglementation.

Ce dernier élément me mène à formuler le principe de base suivant: nos communautés doivent absolument être parties prenantes de leur propre développement économique.

Souvent, on sent chez certains intervenants en développement économique une tendance à voir les communautés non pas comme des partenaires, mais plutôt comme des objets passifs d'initiatives de développement. Or, les meilleures solutions aux défis d'ordre social et économique se trouvent le plus souvent dans les collectivités rurales et locales elles-mêmes, comme le gouvernement l'a d'ailleurs reconnu, notamment dans son discours du Trône de 2011.

Comme deuxième principe, nous disons qu'il existe une grande variété d'intervenants communautaires qui font du développement économique. Très souvent, on fait une adéquation entre le développement économique et l'entrepreneuriat. Sans minimiser la contribution des gens d'affaires à la création de la richesse de nos communautés, il faut aussi souligner le rôle très important du mouvement coopératif dans plusieurs secteurs de développement. En 2006, les coopératives francophones à l'extérieur du Québec représentaient un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards de dollars.

Par ailleurs, qui dit développement économique dit également employabilité. On ne peut donc véritablement envisager une stratégie globale de développement économique sans y associer les collèges et les universités, les réseaux en alphabétisation et en acquisition des compétences essentielles et tous les autres intervenants qui contribuent à renforcer le capital humain dans nos communautés. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, l'importance d'appuyer l'employabilité des immigrants ainsi que de ceux et celles dans nos communautés qui sont sans emploi ou sous-employés.

Enfin, n'oublions pas le tourisme et la culture.

En bref, pour nous, le développement économique communautaire s'articule autour de quatre dimensions. D'abord, il y a l'aspect entrepreneurial, soit le déploiement d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et de services. Ensuite, il y a la mise en valeur des ressources locales sur un territoire donné dans le cadre d'une démarche de partenariat dans laquelle s'engagent tant les secteurs communautaire et privé que les institutions publiques. La troisième dimension est la revitalisation économique et sociale d'un territoire dans le domaine de l'emploi, du logement, de la formation, de la santé et des services sociaux et la prise en charge par la population locale de son devenir économique et social. Enfin, la dernière dimension est la communauté comme point de départ et point d'arrivée.

Dans la réalité, les choses se passent-elles de cette façon?

● (0900)

J'aimerais prendre les quelques minutes qu'il me reste pour vous brosser un portrait des défis tels que la FCFA les perçoit.

Comme je l'ai indiqué précédemment, il y a une grande variété d'intervenants en matière de développement économique. Outre les acteurs communautaires et le secteur privé, il y a les différents paliers de gouvernement et les relations interministérielles. Or les lignes de communication et de concertation entre ces intervenants sont peu nombreuses et les joueurs ne sont pas tous à la même table. Il se fait beaucoup de travail en vase clos et souvent sans planification arrimée aux besoins de la communauté.

Par exemple, la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 indique que le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire reposera sur un dialogue continu avec les communautés. Or à l'échelle régionale, ce dialogue n'est pas systématique et varie grandement d'un endroit à l'autre. À l'échelle nationale, les joueurs clés en employabilité que sont les collèges francophones, les réseaux d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles et les organismes porte-parole de nos communautés ne participent pas au dialogue.

Des ministères fédéraux actifs dans le développement économique comme Industrie Canada et Emploi et Développement social Canada organisent régulièrement des rencontres pour dialoguer avec les intervenants de nos communautés. Ces rencontres permettent de recueillir une foule d'informations provenant du terrain. Or on ne fait pas grand-chose de ces informations, alors qu'on pourrait s'en servir pour mieux concevoir et planifier les programmes et les politiques. À notre connaissance, ces informations ne sont pas utilisées ou le sont peu.

Les membres de ce comité qui connaissent bien la FCFA savent à quel point notre organisme privilégie une approche basée sur la concertation et la collaboration. Notre propos aujourd'hui montre clairement à quelle enseigne nous loignons. Nous tenons à cette approche parce qu'elle donne des résultats. Nos communautés ont le mieux réussi à mettre sur pied des services et des infrastructures en français lorsqu'elles se sont organisées et concertées, et qu'elles ont coordonné leurs activités autour de priorités et d'enjeux précis.

L'argent investi par le gouvernement fédéral dans le développement économique de nos communautés provient des contribuables. Uniquement dans le cadre de la feuille de route, il s'agit d'une somme de près de 100 millions de dollars sur cinq ans. Pouvons-nous vraiment nous permettre de continuer à fonctionner de façon isolée, sans nous concerter et sans faire participer la communauté à son propre développement de manière à produire des résultats tangibles et durables?

En ce qui concerne la feuille de route, nous arrivons au terme d'une première année blanche. L'exercice financier 2014-2015 qui débutera dans quelques jours verra se concrétiser les investissements dans le développement économique. Il est donc encore temps de corriger le tir en réorientant ces investissements dans une perspective de développement endogène, c'est-à-dire un développement par et pour la communauté, et en instaurant de nouvelles façons de faire qui reposent sur la collaboration et la concertation.

Je vais terminer en vous livrant ces quelques recommandations concrètes en matière de développement économique de nos communautés.

Tout d'abord, de façon générale, il faut que les ministères fédéraux misent davantage sur le développement économique endogène et travaillent avec leurs partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux, privés et communautaires selon une approche globale et intégrée. Ces partenaires doivent travailler ensemble pour planifier des programmes par région et par collectivité en tenant compte de tous les intervenants qui doivent y être associés.

Ensuite, nous recommandons que les programmes d'appui gérés par les ministères fédéraux et les agences de développement économique régional soient flexibles, afin de tenir compte des réalités et des défis particuliers des communautés francophones et acadienne.

Enfin, il faut que les institutions fédérales, lorsqu'elles commandent des études ou des enquêtes en matière de développement économique ou d'employabilité, incluent des questions linguistiques qui permettent d'avoir un portrait juste de la situation et des enjeux propres aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Ce sera pour moi un plaisir de répondre à vos questions plus tard.

● (0905)

**Le président:** Merci, madame Kenny.

[Traduction]

Nous entendrons maintenant le témoignage des représentants de Services d'emploi pour les jeunes.

**M. John Ayles (président, Conseil d'administration, Services d'emploi pour les jeunes):** Bonjour. Je vais commencer par vous parler un peu plus de nous et de nos activités, ce qui fournira un cadre pour notre analyse et nos recommandations.

Youth Employment Services est un organisme de bienfaisance à but non lucratif qui a pour mission d'enrichir la communauté en offrant des services de langue anglaise pour aider les gens à trouver un emploi et à démarrer de petites entreprises. YES a été fondé en 1995 par un groupe de gens d'affaires, d'éducateurs et de leaders communautaires préoccupés par l'exode des jeunes et conscients que la clé de la rétention des jeunes est l'emploi.

La rétention et le renouvellement sont toujours au cœur de notre mission. Chaque programme ou activité que nous entreprenons vise à appuyer, retenir et attirer les gens au Québec. Au sens large, nous le faisons par le développement communautaire, l'établissement de partenariats, l'obtention et le maintien de groupes de bénévoles et la création de réseaux. Concrètement, nous le faisons en fournissant des services de soutien.

Nos services répondent aux besoins actuels de nos clients et de notre communauté. Nous aidons les gens à démarrer des entreprises et à les faire croître, à trouver un emploi. Nous aidons les artistes qui ont besoin de compétences en affaires pour atteindre la réussite économique grâce à leur art. Nous modifions et adaptons nos programmes pour assurer la pertinence de nos services.

Nous offrons plus de 1 200 ateliers, soit à nos bureaux du centre-ville, soit en ligne. Nous tenons des événements et des conférences. Nous offrons de l'encadrement, du counseling — plus de 5 000 séances l'an dernier —, du mentorat et des stages. Nous avons plus de 400 bénévoles, de même que de nombreux partenaires et bailleurs de fonds.

Nous sommes fiers de notre capacité d'établir des partenariats solides avec le milieu des affaires, dont les sociétés Broccolini, Aldo, BeaverTails et Bombardier; le milieu artistique, avec David Usher, Lorraine Klaasen et Jennifer Gasoi; le milieu universitaire, soit les

universités et les collèges; le milieu communautaire avec les membres du QCGN; les organismes communautaires francophones et les médias.

Nous faisons régulièrement de la publicité sur le réseau Global. Nous sommes présents sur CTV, CBC et dans le quotidien *The Gazette*, entre autres.

L'objectif est d'établir des liens entre les réseaux et nos clients. Nous avons divers bailleurs de fonds: les gouvernements fédéral et provinciaux, des fondations et des sociétés. Nous organisons nos propres campagnes et activités de financement.

En 1993, nous avons aidé plus de 120 clients. Aujourd'hui, nous aidons plus de 4 600 personnes à nos bureaux du centre-ville, ce qui représente environ 15 000 visites par année. De plus, la technologie nous permet maintenant d'offrir des services aux gens de l'extérieur de Montréal qui ont besoin de services de langue anglaise. Nous collaborons étroitement avec nos partenaires régionaux, dont Voice of English-speaking Québec, l'ACAE et d'autres, pour veiller à ce que des services en anglais sont offerts dans les diverses régions du Québec.

Nous avons aussi des programmes qui permettent à nos formateurs d'offrir des services dans les bureaux de nos partenaires régionaux. Chaque année, YES organise quatre importants colloques, parmi lesquels on compte le plus important colloque d'entreprises anglophones et le seul colloque d'artistes.

En 2008, YES a présenté un rapport sur les obstacles à l'emploi et au travail autonome pour nouveaux arrivants et les gens des minorités visibles dans les CLOSM, intitulé *Self-Employment and Employment in Quebec's English-speaking Cultural Communities and Visible Minorities: Prospects and Problems*.

Entre 2011 et 2012, YES a fait appel à ses partenaires des CLOSM pour étudier les enjeux liés au développement économique des CLOSM. L'étude et les discussions connexes se sont déroulées sur deux ans et ont mené à la préparation d'un rapport intitulé *Regional Development of English Language Entrepreneurial Services*, dont nous vous avons fourni un exemplaire aujourd'hui. Cela découle d'un rapport préparé par le QCGN en 2008.

En 2013, nous avons constaté une augmentation des problèmes de santé mentale au sein de notre clientèle et nous avons réalisé une étude avec l'appui du RCSSS pour obtenir des données sur ce problème, étude dont le rapport s'intitule *Building Youth Resiliency and Community Vitality within Montreal's English Language Population*.

La même année, avec l'appui du ministère de la Condition féminine, YES fait une analyse comparative entre les sexes afin de mieux comprendre les besoins des femmes dans le domaine de la technologie au Québec. Cela a mené à l'établissement de nouveaux partenariats intéressants avec des entreprises du secteur des technologies, notamment Google et Ubisoft. Cette semaine, nous organisons le jumelage de 20 femmes avec autant d'entreprises de haute technologie à l'occasion d'une séance d'entrevues éclair qui se tiendra dans les bureaux de Google.

● (0910)

Dans la foulée de ces rapports, YES a créé divers programmes fondés sur une approche globale. Certains de ces programmes sont décrits dans les documents que nous avons distribués. La recherche, un outil précieux, permet à notre communauté de quantifier les problèmes.

YES dirige également la table ronde sur les services d'emploi, la seule coalition d'organismes d'emploi communautaires offrant des services d'emploi en anglais. La coalition a été créée en 1998, lorsque le gouvernement fédéral a transféré les fonds et les responsabilités au gouvernement provincial, pour assurer la continuité et la vitalité des services d'emploi de langue anglaise. La coalition tient régulièrement des réunions.

Je cède maintenant la parole à Mme Iris Unger.

**Mme Iris Unger (directrice générale, Services d'emploi pour les jeunes):** Quelle est la situation actuelle?

De toute évidence, la situation politique actuelle a une incidence sur ce que nous observons et entendons, mais je voudrais aborder la question d'un angle plus global.

Tant au Canada qu'au Québec, on évalue le chômage et le sous-emploi chez les jeunes à environ 13 %, mais je crois que ce chiffre n'est pas très précis, car il ne comprend pas les gens qui sont sous-employés ou qui ont quitté le marché du travail. Je dirais que ce chiffre devrait être beaucoup plus élevé. Les membres des CLOSM sont confrontés à des problèmes encore plus importants du fait qu'ils sont membres d'une communauté minoritaire. Beaucoup de nos clients ont des diplômes universitaires, mais vivent néanmoins sous le seuil de la pauvreté. Le rapport de Services économiques TD sur le chômage des jeunes indique que les répercussions financières pour les 18 prochaines années, en salaires perdus, seront de 23,1 milliards de dollars. La question est maintenant de savoir quelle incidence cela aura sur notre communauté.

Le chômage et le sous-emploi entraînent chez de nombreux jeunes des problèmes de santé mentale. Beaucoup d'entre eux se sentent isolés et n'ont pas un réseau sur lequel s'appuyer, comme en témoignent les études que nous venons d'entreprendre. Je tiens également à préciser que notre organisme a grandi et la plupart de nos clients ont entre 22 et 40 ans, mais des personnes plus âgées viennent aussi nous voir pour obtenir des services d'aide aux entreprises. Pour ce qui est de notre clientèle d'artistes, nous voyons des gens de tous âges.

Beaucoup de jeunes anglophones viennent au Québec, pour diverses raisons, et ils ont un important rôle à jouer dans le renouvellement de nos communautés. Beaucoup sont attirés par l'économie créative et, souvent, ils ont été recrutés par ce que l'on appelle les entreprises créatives. Souvent, ils sont accompagnés de leur famille, et ils viennent au Québec dans l'espoir de prendre leur place dans cette économie créative.

Nous avons travaillé avec des conjoints, des gens qui viennent dans l'espoir de trouver un emploi; beaucoup d'entre eux sont sous-employés, occupent des emplois de courte durée ou sous-payés. De plus, beaucoup de jeunes fréquentent les universités anglophones du Québec et veulent rester au Québec. Ils viennent aussi à nos bureaux. De nouvelles politiques gouvernementales ont quelque peu facilité la tâche de ceux qui veulent demeurer au Québec. Encore une fois, il faut aider ces gens, car ils représentent le renouvellement de la communauté anglophone.

Les nouveaux arrivants ont beaucoup de difficulté à obtenir de l'aide en anglais. Par conséquent, soit ils s'intègrent à la majorité, soit ils quittent le Québec, qui devient alors leur point d'entrée au Canada. Dans les CLOSM, beaucoup de gens s'intéressent à l'entrepreneuriat, pour diverses raisons, dont l'une est la difficulté de trouver un emploi. Ils veulent donc créer leur propre entreprise. L'an dernier, nous avons contribué au lancement ou au maintien de plus de 700 entreprises.

Les membres de minorités visibles forment un grand pourcentage de la CLOSM. Ces gens sont confrontés à une série de problèmes importants et systémiques. Ils sont une minorité au sein d'une minorité.

Les jeunes de la CLOSM hésitent à se diriger vers des métiers ou des emplois dans la fonction publique. Ce phénomène découle de plusieurs facteurs: le manque de formation pour de nombreux métiers, l'influence prépondérante des syndicats au Québec, les tracasseries administratives et le fait que les formulaires sont offerts en français seulement. Souvent, lorsqu'ils trouvent un emploi, ils ressentent un sentiment d'exclusion. Il y a aussi une perception liée à la compétence linguistique et à la complexité du français par rapport aux postes dans la fonction publique provinciale.

L'accès aux services en langue anglaise pose aussi problème. Au Québec, le financement est surtout versé à des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux qui ne répondent pas nécessairement aux besoins ou qui ne sont pas perçus comme des organismes qui répondent aux besoins de la communauté.

Toutes nos études ont révélé que de nombreuses personnes, en particulier les nouveaux arrivants de la CLOSM, ne peuvent compter sur l'appui d'un réseau. Il y a un déséquilibre des compétences entre la formation offerte dans les universités et les besoins des employeurs. C'est un problème universel qui, encore une fois, touche directement notre communauté.

Les stages sont un outil essentiel pour aider les CLOSM à retenir les jeunes adultes qui souhaitent faire carrière au Québec. De toute évidence, leur succès est fortement lié à la participation du secteur communautaire. La Stratégie emploi jeunesse nous a permis de faire des stages une grande réussite.

Je cède la parole à John pour la conclusion et les recommandations.

• (0915)

**M. John Ayles:** Grâce à leur action par rapport à la rétention et au renouvellement de la population, à Montréal ou en région, les organismes communautaires ont joué un rôle crucial dans la vitalité des CLOSM. Ils offrent des services, un réseau, un point d'entrée dans une communauté et un lieu qui crée chez les gens un sentiment d'appartenance à cette communauté. Pour faire leur travail, les groupes ont besoin d'un appui financier et de stabilité. Le financement des projets n'est pas durable.

Les organismes communautaires ont un travail important à faire, mais ils consacrent énormément de temps à essayer d'obtenir du financement plutôt que de se concentrer sur leur mission. Pour le gouvernement, c'est un investissement important, mais les entreprises doivent aussi participer aux discussions. Le gouvernement pourrait trouver des façons d'encourager les entreprises à le faire. Bon nombre des enjeux liés au renouvellement et à la rétention — l'emploi et l'immigration, pour n'en nommer que deux — sont de compétence provinciale, ce qui rend encore plus difficile la recherche de solutions à ces problèmes déjà complexes. Le gouvernement fédéral pourrait avoir un rôle à cet égard en aidant la communauté à établir ces liens.

Les organismes communautaires, les gouvernements et les entreprises doivent tous collaborer pour veiller à ce que les organismes communautaires aient les ressources nécessaires pour trouver des solutions aux enjeux essentiels à la vitalité et l'avenir des CLOSM. Ce sont des enjeux d'ordre intergouvernemental, interdisciplinaire, interministériel et intersectoriel. Il faut des solutions novatrices et à volets multiples. On ne peut traiter les problèmes à la pièce ou en fonction des ordres de gouvernement.

Comme les problèmes sont plus complexes, évoluent rapidement et ne correspondent pas à des modèles établis et connus, les jeunes et beaucoup de dirigeants d'entreprises diraient maintenant que cette situation ne peut être réglée que par une intervention souple. Nous devons tous faire preuve d'ouverture d'esprit par rapport à la question du renouvellement et du maintien des CLOSM au Québec, parce que cela aura en fin de compte une incidence importante sur notre jeunesse, notre économie, notre province et notre pays.

Merci.

**Le président:** Merci beaucoup.

Il nous reste environ une heure et demie pour les questions des députés. Nous commençons par M. Godin.

[Français]

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Merci, monsieur le président.

Avant de commencer, je tiens à remercier les témoins d'être ici aujourd'hui.

Le comité a décidé de faire une étude sur l'économie des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce sujet est d'autant plus important que les gens que nous avons rencontrés dans ces communautés nous ont demandé de nous pencher sur cette question. Plus que jamais, ces gens demandent des solutions aux problèmes d'ordre économique avec lesquels leur communauté est aux prises. En effet, les communautés de langue officielle en situation minoritaire connaissent très souvent des problèmes économiques. Il y a donc lieu de travailler ensemble pour aider ces communautés.

J'adresse ma première question aux représentants des coopératives.

En 2012, le gouvernement conservateur a annulé l'Initiative de développement coopératif. Selon vous, quel en a été le principal effet sur l'ensemble du secteur coopératif du Canada et sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et plus particulièrement dans l'Ouest du pays?

• (0920)

**M. Michaël Béland (gestionnaire, Développement corporatif, Coopératives et mutuelles Canada):** Je ne vous cacherai pas que les conséquences ont été très importantes. Les francophones hors Québec pouvaient compter sur des conseils provinciaux francophones dans sept provinces. En bon français, je dirais qu'on s'est fait couper les jambes. Plusieurs provinces ont dû cesser d'offrir le service. Par exemple, à partir de ce moment, un francophone en Nouvelle-Écosse devait parcourir des milliers de kilomètres pour recevoir des services pour l'aider à mettre sur pied une coopérative. L'expertise a ainsi été perdue dans plusieurs provinces. Les conséquences ont été très importantes en ce qui concerne le service d'aide à la mise sur pied de coopératives, dans un premier temps.

On a aussi perdu l'aide offerte pour des projets innovateurs de coopérative et les subventions d'aide au démarrage. Ainsi, pour une communauté qui cherche à régler un problème communautaire par une solution coopérative, l'accès au financement de démarrage est devenu beaucoup plus difficile.

Hier encore, je discutais avec différents conseils provinciaux francophones hors Québec qui me disaient que, comble de malheur, la demande augmente. Les demandes des communautés pour de nouveaux projets de coopérative sont de plus en plus nombreuses, mais on manque de bras. Les gens ne sont plus en mesure de satisfaire à la demande.

De toute évidence, les conséquences sont très importantes.

**M. Yvon Godin:** Selon vous, quelles répercussions la diminution des ressources humaines et financières du Secrétariat aux coopératives du ministère de l'Industrie a-t-elle eues sur le secteur des coopératives canadiennes? Quelles seront les conséquences pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

**M. Michaël Béland:** Le secrétariat faisait un suivi de l'ensemble du mouvement coopératif. Au besoin, il pouvait examiner la situation des francophones hors Québec ou des anglophones au Québec. Les dernières données remontent à 2009. La difficulté d'avoir accès à des données et de présenter aujourd'hui ce que les coopératives et les mutuelles représentent pour les CLOSM, c'est-à-dire les communautés de langue officielle en situation minoritaire, est un bon exemple de ces répercussions.

Industrie Canada, à qui a été transféré le portefeuille, fait quand même un bon travail. Nous sommes satisfaits de son travail, mais il en reste beaucoup à faire. Il y a très peu de ressources à Industrie Canada et il est sûr qu'une augmentation de ces ressources serait bienvenue.

Il est important de souligner que les CLOSM et les organisations qui y travaillent ne reçoivent aucuns fonds de la feuille de route. On pensait pouvoir se reprendre et trouver une autre solution. La feuille de route actuelle existe depuis un an, et pas un seul dollar n'y a été transféré.

**M. Yvon Godin:** Ma question s'adresse aux représentantes de la FCFA.

Vous avez parlé de l'importance d'une planification conjointe entre le gouvernement et les communautés pour le développement économique communautaire. Pouvez-vous nous dire de façon plus précise ce que vous entendez par là?

**Mme Marie-France Kenny:** Tout à fait. Il existe des tables nationales dans différents ministères et dans plusieurs de nos organismes. Je ne veux pas mentionner uniquement les ministères, car il y a également des tables nationales et locales. On a l'impression que ce ne sont pas tous les joueurs qui y participent. Il y a plein d'intervenants économiques, dont les coopératives, bien sûr. Il y a le Réseau de développement économique et d'employabilité des provinces, de même que le RDEE Canada à l'échelle nationale. Il y a les collèges et universités, ainsi que les communautés.

Pour des parents, il serait facile de dire à leur enfant qu'ils vont planifier le reste de ses jours sans le faire participer à cette planification, en se contentant de lui dire ce qu'il a à faire. Or ce n'est pas ainsi que ça fonctionne.

On devrait prendre le temps de se parler. Les communautés ont chacune un plan de développement global. On s'est donné collectivement un plan stratégique communautaire à l'échelle nationale. La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne vient de tenir un forum de développement économique où l'on a établi un plan intégré. On est en train de faire un autre plan stratégique. Combien de plans stratégiques va-t-on faire? Peut-on, tous ensemble, discuter de la façon dont on va s'y prendre?

Souvent, les ministères nous disent ne pas avoir réfléchi aux objectifs visés. C'est une discussion qu'on a tenue ici même, quand on a fait des consultations au sujet de la dernière feuille de route. On veut obtenir des résultats mesurables et concrets. Avant de mettre sur pied un programme, peut-on s'asseoir avec les communautés pour connaître leurs besoins?



Si l'on veut seulement faire du développement économique pur et dur, alors ce ne sera plus du développement économique pour les communautés francophones en situation minoritaire. Je suis une entrepreneure. Je pourrais aussi bien me joindre à la majorité et laisser tomber, mais je me fais une fierté d'exploiter mes deux entreprises en français et en anglais dans un contexte minoritaire.

Quand on pense à mettre sur pied un programme, peut-on s'assurer que tous les intervenants du développement économiques participent à la table nationale ou locale? Je parle des coopératives, s'il y en a, ainsi que des collèges et universités, mais la communauté doit aussi y participer. Si on met sur pied des programmes de développement économique pour les communautés sans les faire participer au processus, on créera un sérieux problème.

• (0925)

**Le président:** Merci, madame Kenny.

Monsieur Gourde, c'est à vous.

**M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici ce matin.

Ma première question s'adresse aux représentants de Coopératives et mutuelles Canada.

Tout à l'heure, j'ai appris que les coopératives francophones et anglophones s'étaient regroupées. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi?

Qu'est-ce que représente le regroupement de toutes les coopératives du point de vue du chiffre d'affaires national? Cela comprend les secteurs des finances, des assurances et des services, ainsi que les nombreuses coopératives agricoles partout au Canada.

Pouvez-vous nous démontrer jusqu'à quel point les coopératives sont un moteur économique fort au Canada?

**M. Michaël Béland:** En effet, auparavant il y avait deux réseaux coopératifs au Canada, soit un francophone et un anglophone, dont l'existence s'expliquait depuis à peu près toujours par des raisons historiques. En gros, les francophones représentaient environ 45 % des coopératives, 60 % des actifs, 60 % des emplois et 50 % du chiffre d'affaires. C'était donc vraiment divisé en deux.

On s'est demandé pourquoi on ne se regrouperait pas, pourquoi on ne se donnerait pas une voix plus forte pour faire connaître le modèle coopératif autant ici, à la Chambre, qu'auprès du public. On s'est dit que cela permettrait aussi d'échanger sur les meilleures pratiques d'affaires. Certains modèles existent dans le milieu francophone des coopératives, mais pas dans le milieu anglophone, et vice-versa. On a donc décidé de coopérer et de voir comment on pourrait se soutenir davantage. Il est très important de souligner que des coopératives anglophones aident maintenant des francophones hors Québec et vice-versa. C'est l'esprit coopératif, pour le bien de la société canadienne.

Il est question d'un chiffre d'affaires de 50 milliards de dollars et de 370 milliards de dollars d'actifs, qui appartiennent aux Canadiens. Il est important de souligner que ce ne sont pas des intérêts privés, mais des intérêts de M. et Mme Tout-le-Monde. Nous tous autour de la table, par exemple, détenons ces coopératives.

Notre taux de croissance, autant sur le plan des actifs que sur celui de l'emploi, a été plus élevé que celui des entreprises privées au cours des dernières années. Notre taux de survie est le double de celui des entreprises privées. Cela veut dire que de cinq à dix ans après la mise sur pied d'une entreprise, celle-ci a deux fois plus de

chances de continuer si elle a été constituée en coopérative. C'est un moteur réel.

Il est aussi important de savoir que pendant la reprise, il a été démontré, au Canada et ailleurs dans le monde, que les institutions financières coopératives étaient plus solides que les entreprises et les institutions financières privées. Cela s'explique par le fait que l'objectif d'une coopérative est que l'entreprise existe de façon durable, à long terme. Le profit n'est pas la chose la plus importante; la priorité est plutôt de garder les emplois et les services dans la communauté.

**M. Jacques Gourde:** Le niveau de réussite dont vous nous parlez est très impressionnant. Cependant, si je ne m'abuse, il n'y a pas d'équivalent dans le secteur privé au Canada. Il n'y a pas d'entreprises dont les activités soient aussi étendues dans toute l'économie canadienne. Y a-t-il quelque chose d'équivalent ou êtes-vous vraiment uniques?

**M. Michaël Béland:** Je pense que nous sommes vraiment uniques, ne serait-ce que parce que nous avons plusieurs secteurs d'activité. Comme nous le mentionnions plus tôt, cela va du domaine de l'assurance au secteur forestier, en passant par la culture, entre autres. Tout le monde est ensemble. Les coopératives et les mutuelles représentent environ 5 % du PIB. Dans certaines provinces, cela va augmenter. Je pense que c'est encore plus élevé en Saskatchewan.

À ma connaissance, il n'y a pas de secteur qui représente un tel regroupement. On pourrait dire, par exemple, que l'ensemble du secteur minier représente 5 % du PIB, mais ces entreprises ne sont pas liées entre elles pour faire avancer la société. Selon moi, c'est le seul regroupement économique de cette ampleur. Je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit de comparable dans les entreprises.

• (0930)

**M. Jacques Gourde:** Si on se fie à ce que vous dites, cela signifie que le système coopératif au Canada a atteint une certaine maturité, en l'occurrence de 60 à 160 ans. Au Québec, dans ma région, je pense que Promutuel Assurance Lotbinière existe depuis 165 ans. Cela fait partie intégrante d'une collectivité du Canada.

Vous avez choisi d'unir les deux forces coopératives, l'anglophone et la francophone. Croyez-vous faire du bilinguisme économique à court terme ou à moyen terme?

**M. Michaël Béland:** En effet, il y a des coopératives bilingues qui fonctionnent dans les deux langues, tout comme il existe des coopératives francophones et d'autres anglophones. Tout n'est pas noir ou blanc; c'est souvent gris.

Quant à notre organisation, elle est complètement bilingue. Les affaires entre les coopératives anglophones et francophones se développent de plus en plus. Vous connaissez probablement la nouvelle marque de yogourt IÖGO. Il s'agit d'une association entre une coopérative laitière francophone et une coopérative laitière anglophone. C'est de l'intercoopération. De plus en plus, nos entreprises travaillent ensemble. Nous voulons que nos coopératives, en tant que secteur, travaillent ensemble afin de devenir plus fortes et de développer l'ensemble des communautés.

Je tiens à souligner que les communautés linguistiques en situation minoritaire ne sont pas oubliées dans toute cette affaire.

**M. Jacques Gourde:** Je pense que Mme Kenny voudrait faire un commentaire également.

**Mme Marie-France Kenny:** Je suis une grande adepte des coopératives. Je suis d'ailleurs membre de plusieurs coopératives. J'applaudis donc le fait que la nouvelle structure conserve son mandat dans le contexte minoritaire, au sein des communautés.

Je voudrais quand même faire une mise en garde. Les organismes bilingues de notre pays ont parfois tendance à devenir unilingues anglophones. Les francophones se font alors englober et cela devient majoritairement anglophone. À mon avis, cette mise en garde est importante. Il faut faire la distinction entre le fait d'offrir des services bilingues et le fait de créer un organisme bilingue. Souvent, étant donné que la partie francophone est minoritaire, elle le devient encore plus. Je voudrais qu'on fasse la distinction entre être francophone et anglophone, et offrir des services bilingues.

Cela étant dit, étant moi-même bilingue, je comprends qu'on veuille renforcer les deux capacités, mais on ne doit pas perdre le volet francophone au passage.

**M. Jacques Gourde:** Comment nos communautés minoritaires francophones de l'Ouest canadien, qui, à la base, adhèrent sans doute largement à la philosophie coopérative, pourraient-elles chercher à tirer un avantage économique de ce partenariat?

**M. Michaël Béland:** Comme nous l'avons mentionné dans notre présentation, on forme une coopérative pour répondre à un besoin commun.

Prenons un exemple très concret, soit celui d'une coopérative de théâtre à Calgary. Les francophones de Calgary trouvaient qu'ils n'avaient pas de services culturels en français, ou pas assez, et ont exprimé le souhait d'en avoir. Qu'est-ce qu'ils ont fait? Ensemble, ils se sont dotés d'une organisation, d'une entreprise qui allait leur offrir ces services. C'était vraiment un projet créé par des francophones et pour des francophones.

C'est la même chose, par exemple, pour une garderie. Si les gens veulent que leurs enfants puissent fréquenter une garderie d'expression francophone, ou une d'expression anglophone s'ils vivent au Québec, mais que le service n'est pas offert, ils vont le mettre en place. Ce ne sont pas les entrepreneurs privés qui vont venir établir une garderie dans ces milieux en pensant que cela leur sera profitable financièrement. C'est la communauté qui va mettre en place la garderie pour répondre aux besoins de la communauté.

**Le président:** Merci, monsieur Béland.

Madame St-Denis, à vous la parole.

**Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.):** J'aimerais vous poser une dernière question à ce sujet.

Quel est le pourcentage de coopératives se trouvant au Québec, comparativement aux autres provinces?

**M. Michaël Béland:** C'est environ 35 %. Il y a 9 000 coopératives et mutuelles au Canada, et environ de 35 % à 40 % d'entre elles sont situées au Québec.

Par ailleurs, les deux tiers des nouvelles coopératives créées au Canada chaque année sont créées au Québec. Pourquoi? Ce n'est pas tant parce que les Québécois sont plus coopérateurs que les autres Canadiens. C'est plutôt parce qu'il y a véritablement au Québec un soutien au développement coopératif, en ce qui touche l'expertise, le démarrage et les produits financiers. L'environnement au Québec est favorable, et on espère qu'il le deviendra également ailleurs au pays.

**Mme Lise St-Denis:** En ce qui concerne les coopératives d'habitation, ce secteur connaît beaucoup de problèmes du fait que le gouvernement envisage d'abolir ce programme incessamment.

À votre avis, est-ce que les coopératives d'habitation favorisent la rétention des populations francophones dans leur milieu francophone minoritaire?

• (0935)

**M. Michaël Béland:** Je pense que c'est clairement le cas, et on a des exemples concrets à l'appui. Que ce soit à Regina, à Winnipeg ou ici, à Ottawa, on a des coops d'habitation créées par des francophones et pour les francophones pour assurer un milieu de vie en français. Bien sûr, c'est une entreprise, mais c'est avant tout un milieu de vie qu'on conserve pour les francophones, et souvent même pour des francophones âgés.

À Chéticamp, on est à mettre sur pied un beau projet pour les personnes âgées francophones. Ces personnes se donnent les moyens, en utilisant la formule coopérative, de vivre dans un milieu de vie francophone jusqu'à la fin de leurs jours. Dans cet exemple aussi, il s'agit d'une communauté qui veut se doter d'un endroit où il sera possible de vivre en français.

**Mme Lise St-Denis:** Permettez-moi de poursuivre, car j'ai d'autres questions, mais je n'ai pas beaucoup de temps.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Unger.

En matière d'employabilité, croyez-vous que les provinces détournent sciemment le financement fédéral accordé aux minorités au profit de programmes pour la majorité? Est-ce que des fonds destinés à des programmes pour les minorités sont utilisés indûment?

Par exemple, le dernier sujet étudié par notre comité était l'immersion. Est-ce que des fonds destinés à des programmes pour les minorités sont utilisés autrement?

[Traduction]

**Mme Iris Unger:** J'aimerais pouvoir répondre à cette question. À mon avis, c'est une question que se posent beaucoup de groupes qui participent à la table ronde sur l'emploi. Je ne connais pas la réponse. J'aimerais bien le savoir — et je ne sais pas qui est chargé d'obtenir ces renseignements —, mais nous ne connaissons vraiment pas la réponse.

Les groupes obtiennent actuellement du financement pour les services de langue anglaise, un financement minimal, et nous faisons ce que nous pouvons avec cet argent. Est-il réservé à la communauté anglophone ou à des services en anglais? Je ne peux vraiment pas répondre à cette question. J'aimerais pouvoir le faire. Je pense que c'est une question que beaucoup de groupes communautaires se posent.

[Français]

**Mme Lise St-Denis:** C'est une question importante, en effet.

Est-ce que la minorité de langue anglaise au Québec a besoin d'un programme particulier d'intégration dans la fonction publique provinciale? Comme vous le disiez, et je l'ai moi-même observé, les anglophones se dirigent plutôt vers des domaines comme les finances ou la vente de maisons, mais ils sont peu nombreux dans la fonction publique. Est-ce qu'il faudrait mettre en place un programme particulier à leur intention?

[Traduction]

**Mme Iris Unger:** C'est possible. Je ne sais pas si cela fonctionnerait puisque, comme je l'ai dit, il faut tenir compte de la question de l'inclusion. Il faudra donc aller au-delà de la création de programmes de services gouvernementaux provinciaux et tenir compte des personnes qui reçoivent les services, afin qu'elles se sentent incluses. Je crois que c'est là l'élément important. On pourra créer toutes sortes de programmes, mais si les gens ne sentent pas qu'ils font partie du système... Les perceptions relatives aux questions de langue sont variées, et la plupart des gens que nous rencontrons sont bilingues et sont capables de travailler au gouvernement. Cette situation se reflète même à l'échelon municipal: les fonctionnaires de la ville n'ont aucune idée du nombre d'anglophones qui y travaillent ou font une demande d'emploi. Le seul fait de poser ces questions et de faire une recherche à cet égard serait utile.

[Français]

**Mme Lise St-Denis:** La situation économique des anglophones du Québec est-elle différente selon qu'ils sont en milieu urbain ou en milieu rural?

[Traduction]

**Mme Iris Unger:** C'est difficile pour moi de répondre à cette question, mais je crois que les possibilités d'emploi sont plus nombreuses à Montréal.

Je crois que les régions rurales sont confrontées à d'autres problèmes, et nous travaillons de plus en plus avec elles pour leur offrir des services d'aide à la conservation et au renouvellement. De nombreux jeunes quittent ces régions pour aller à l'université et n'y reviennent pas; leurs défis sont donc différents de ceux de la ville. Je crois que nous sommes tous confrontés à des défis...

[Français]

**Mme Lise St-Denis:** Autrement dit, vous ne travaillez pas à cela.

[Traduction]

**Mme Iris Unger:** Tout à fait, et je crois que pour les jeunes... Je dis souvent que les jeunes sont mobiles. Nous devons reconnaître qu'il s'agit d'un enjeu global, mais comment faire pour attirer les gens? Je crois qu'il s'agit du réel problème au Québec. Nous arrivons à attirer les gens, mais comment peut-on les garder? Ils veulent être ici. C'est ce qui est frustrant pour nous. Ils veulent être ici, mais de nombreuses circonstances les en empêchent.

[Français]

**Mme Lise St-Denis:** Madame Bossé ou madame Kenny, j'aimerais savoir à quel point les institutions québécoises participent au développement communautaire des francophones des autres provinces. Autrement dit, est-ce que les francophones du Québec aident les groupes francophones minoritaires des autres provinces?

● (0940)

**Mme Marie-France Kenny:** Il y a une entente avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec. Notre collaboration avec le gouvernement du Québec est excellente. Je parle ici de l'ensemble des communautés francophones et acadienne, et non pas seulement de la FCFA. Il y a des partages d'expertise et de formation. Je pense entre autres à la formation en santé, pour laquelle il y a des prêts de services et des partages d'expertise.

On a parlé du Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne, qui a eu lieu en 2012 et auquel a participé la Conférence ministérielle sur la francophonie

canadienne. Le Québec, qui était présent, a financé en bonne partie ce forum. À la fin de ce dernier, une stratégie a été établie pour la francophonie canadienne. Elle comprenait le Québec et les communautés de l'extérieur du Québec.

De notre côté, nous avons une antenne à Québec, qui est financée en grande partie par le gouvernement du Québec. Depuis des années, ce travail est effectué en collaboration avec le gouvernement du Québec.

**Le président:** Merci.

Madame Bateman, vous avez la parole.

**Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins qui comparaissent aujourd'hui. C'est très apprécié. Vous êtes, il me semble, un groupe très diversifié.

Vous savez probablement que notre gouvernement cible avant tout la création d'emplois, même pour les jeunes, ainsi que la croissance économique et la prospérité à long terme. C'est très important pour notre génération, mais également pour toutes les générations à venir.

Ce matin, j'ai participé à une réunion à laquelle assistaient des comptables agréés professionnels du Canada. Il s'agissait d'un lancement de livres. Il faut dire que les comptables agréés — je suis moi-même comptable — sont aussi centrés sur la littératie en matière financière. J'ai ici une citation qui provient de la présentation de ce matin. Malheureusement, elle n'est qu'en anglais.

[Traduction]

Le rapport désigne l'éducation financière à titre d'élément essentiel de la prospérité du Canada, et souligne que: « En améliorant leurs connaissances, leurs compétences et la confiance en eux pour prendre des décisions financières responsables, les Canadiens pourront atteindre leurs objectifs personnels, accroître leur qualité de vie et faire du Canada un pays plus compétitif. »

[Français]

Ce matin, c'était le lancement de la publication *Votre argent et vous: Comment vous protéger contre la fraude et l'usurpation d'identité*. On a aussi lancé deux autres livres dont le sujet est, je pense, la littératie financière des jeunes ainsi que celle de la population en général.

L'objectif du gouvernement et des comptables agréés est d'éduquer les gens en matière financière partout au Canada. Je pense qu'il y a un lien étroit entre ce que nous visons et ce que votre fédération recherche.

Madame Bossé, voulez-vous faire des commentaires là-dessus?

**Mme Suzanne Bossé (directrice générale, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada):** Je vous remercie de poser cette question, qui est si importante. Il y a divers éléments de réponse.

Des enquêtes internationales de l'OCDE, par exemple, vérifient les niveaux de littératie et de numératie, que ce soit en informatique, en mathématiques, en sciences ou dans un autre domaine. Les données de ces enquêtes menées en vertu du PEICA de l'OCDE ont été publiées l'automne dernier. Patrimoine canadien, Statistique Canada et d'autres ministères se sont associés à nos organismes communautaires, dont le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des connaissances, ainsi qu'à la FCFA pour voir comment ces données pourraient nous aider à mieux comprendre les besoins particuliers de nos communautés, afin de développer des programmes de formation d'appoint, de rattrapage et d'équivalence.

Il y a des données linguistiques, mais l'analyse qui s'ensuivra ne comportera pas un échantillonnage suffisant de nos communautés francophones en situation minoritaire pour bien connaître les besoins qui diffèrent selon qu'il s'agit de communautés rurales ou urbaines.

Le même problème s'est manifesté, il y a deux ou trois ans, quand Emploi et Développement social Canada, Industrie Canada, Patrimoine canadien et Statistique Canada se sont regroupés pour mener une étude sur les entreprises francophones en vue de savoir comment se portait le milieu des affaires francophones. Malheureusement, il n'a pas été possible de mettre en commun les bases de données, parce que toutes les enquêtes effectuées ne comportaient pas de données linguistiques. Encore une fois, on n'a pas accès à des informations portant précisément sur les communautés.

Il est important d'inclure des éléments de recherche qui nous permettent de comprendre nos enjeux et nos contextes particuliers. C'est seulement de cette façon que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pourront bien les comprendre aussi. On fait face à un sérieux défi.

J'espère que cela répond à votre question.

● (0945)

**Mme Joyce Bateman:** Merci.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il répondre?

**M. Michaël Béland:** Je vais ajouter quelque chose brièvement.

Les caisses populaires et les *credit unions* sont des leaders en matière de littératie financière. Cela comprend également les caisses en milieu minoritaire. Au Québec, on n'est pas en milieu minoritaire, mais les Associations coopératives d'économie familiale, ou ACEF, donnent uniquement de la formation en littératie financière. Malheureusement, c'est un modèle qu'on retrouve seulement au Québec.

**Le président:** Merci.

La parole est à M. Daniel.

[Traduction]

**M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC):** Merci, monsieur le président, et merci aux témoins de leur présence.

Mes questions s'adresseront aux représentants des Services d'emploi pour les jeunes.

J'aimerais aborder le sujet de l'entrepreneuriat. Pourriez-vous nous parler du financement offert par votre organisme à cet effet? Quel est le type d'entreprises que démarrent les entrepreneurs anglophones du Québec? Parmi les quelque 200 entreprises que vous financez, combien sont lancées par de nouveaux entrepreneurs?

J'ai posé plusieurs questions, mais allez-y.

**M. John Ayles:** Je vais d'abord répondre à la dernière question.

Les types d'entrepreneurs ont changé au cours des dernières années. Avant, les entrepreneurs démarraient des entreprises

familiales et à domicile. Nous avons constaté une transition vers un réel profil entrepreneurial, et un grand nombre de nos clients ont maintenant des entreprises fonctionnelles, qui prennent de l'ampleur et qui embauchent des employés. Les anglophones ne démarrent pas d'entreprises anglophones. Leurs entreprises desservent les Québécois et, en règle générale, elles offrent des services dans la langue des clients.

On compte deux grandes catégories d'entrepreneurs: ceux qui sont passionnés, qui veulent démarrer une entreprise et être leur propre patron, et essayer quelque chose de nouveau; et ceux — et ils sont nombreux — qui viennent nous voir parce qu'ils sont frustrés de ne pas trouver d'emploi, qui veulent s'installer ou rester au Québec, et tentent de démarrer une entreprise à titre de deuxième choix, pour se faire une vie ici. Cette situation est plus commune qu'on le pense.

● (0950)

**Mme Iris Unger:** En ce qui a trait aux types d'entreprises — je regarde nos statistiques —, environ 35 % des anglophones démarrent une entreprise dans le domaine des services et environ 8 à 10 % dans le domaine du commerce électronique. Parmi les anglophones, 24 % sont des artistes à leur compte. Les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie représentent 8 % des entreprises, tout comme celui de l'import-export. Cela vous donne une idée. Nous voyons une transition vers le commerce électronique. De plus, beaucoup de gens s'intéressent aux coopératives. C'est un domaine en croissance, surtout chez les jeunes.

**M. Joe Daniel:** Dans le même ordre d'idée, quelles sont vos relations avec le Quebec Community Group Network? Quels sont les liens entre votre organisation, le Quebec Community Group Network et les autres organisations qui offrent des services à la communauté anglophone du Québec?

**Mme Iris Unger:** Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires dans les régions. À l'heure actuelle, nous réalisons un projet régional financé par DEC, qui connaît un grand succès. Nous réalisons diverses activités qui visent notamment à aider ces organisations à accroître leur capacité. Notre personnel se rend sur place pour former les formateurs — la formation par les pairs. Nous organisons aussi des ateliers dans les régions, où nous offrons un encadrement aux petites entreprises. Nous offrons des services en ligne; nous avons la technologie pour le faire. Nous avons beaucoup d'équipement dans nos bureaux, ce qui nous permet de travailler avec ces organisations. Nous travaillons donc avec la plupart des organisations de ce réseau.

Comme nous l'avons mentionné, les enjeux sont complexes. Nous travaillons avec les organisations de la communauté artistique, comme l'ELAN. Elles participent aux comités de planification de nos conférences sur l'art.

Je crois que nos communautés arrivent à survivre grâce à nos partenariats, surtout au sein du réseau communautaire.

**M. Joe Daniel:** J'aimerais vous poser une dernière question, rapidement.

J'ai visité un certain nombre d'entreprises du secteur de l'aérospatiale du Québec, dans la région de Montréal. Elles prévoient accroître leurs activités de l'ordre de 30 % au cours de la prochaine année, mais elles ont du mal à trouver des ingénieurs et d'autres professionnels pour pourvoir aux divers postes.

Vous avez beaucoup parlé de chômage. Comment arrivez-vous à évaluer les emplois par rapport aux compétences? Comment faites-vous l'association?

**Mme Iris Unger:** C'est tout un défi. Comme je l'ai dit, c'est un enjeu global. De nombreuses personnes sans emploi que nous rencontrons ont un diplôme en arts. C'est très difficile, puisque oui, il y a de l'emploi, surtout dans le domaine de la création: on cherche des programmeurs, des joueurs et d'autres, et on importe le talent. C'est pourquoi je disais que le potentiel est énorme pour notre communauté; il faut trouver des façons d'appuyer ces gens et de les intégrer à notre communauté. De nombreuses entreprises doivent trouver des employés qualifiés à l'extérieur de la province. Pour beaucoup de ces gens, le défi devient alors la famille, ce qui pose problème. Si les familles ne peuvent inscrire leurs enfants à l'école anglophone ou intégrer une communauté anglophone, elles ne resteront pas.

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Nicholls, vous avez la parole.

**M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD):** Mes questions s'adressent à Mme Unger et à M. Aylen.

Je tiens d'abord à vous féliciter pour vos réalisations au fil des années et pour votre contribution à la communauté du Québec. Vous avez présenté de nombreuses propositions positives, et nous devrions récompenser vos efforts.

Ma première question est assez simple. Recommanderiez-vous d'accroître le financement fédéral offert aux organismes comme le vôtre? Je pose la question parce que je suis certain que la planification des activités de financement privées nuit à votre productivité; si vous aviez plus de fonds, vous pourriez vous concentrer sur l'offre de services à la communauté.

Recommandez-vous d'accroître le financement?

• (0955)

**Mme Iris Unger:** Cette question n'est pas de moi — je tiens à le préciser —, mais je l'aurais posée si j'avais pu.

Merci, Jamie, de votre question et de vos compliments. Nous travaillons tous très fort dans la communauté. Les compliments sont fort appréciés, je vous en remercie.

Comme je l'ai dit, toutes les organisations communautaires passent beaucoup de temps à préparer les propositions de subventions et les rapports connexes. Si vous pouviez nous faciliter la tâche...

Malheureusement, les organisations communautaires doivent respecter les mêmes normes que les entreprises, et on s'attend à ce qu'elles produisent des évaluations. Or, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour réaliser de telles évaluations, assurer un suivi et veiller à la reddition de comptes. Nous prenons ces activités très au sérieux — et oui, nous investissons l'argent nécessaire — mais nous n'avons pas de reconnaissance à cet égard.

La plupart des activités de financement visent à payer les gens qui peuvent réaliser ces activités au sein de notre organisation, car nous reconnaissons l'importance des comptables, des évaluateurs ou des rédacteurs de demandes de subvention. Nous avons besoin de ces gens pour fonctionner, et savoir si nous faisons du bon travail et obtenons des résultats. Mais nous ne recevons pas de financement dans ce domaine.

Si les organisations communautaires recevaient plus de fonds pour accroître leur capacité dans ces domaines...

**M. Jamie Nicholls:** Très bien.

John a fait valoir que le financement des projets n'était pas durable. Vous avez parlé du transfert de 1998.

Est-ce que vous faisiez référence au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, qui existe...

**Mme Iris Unger:** Toutes les responsabilités relatives à l'emploi ont été transférées du gouvernement fédéral au gouvernement provincial, donc tout ce qui a trait à l'emploi... C'est très frustrant. Tout ce qui a trait à l'emploi est maintenant de compétence provinciale.

Par exemple, les fonds que nous recevons du gouvernement provincial nous permettent de desservir environ 360 clients par année. Nous en rencontrons environ 2 000, qui ont besoin d'aide. Si on demande à d'autres organismes gouvernementaux de nous aider à leur trouver des emplois, ils nous disent que cela relève de la province et qu'ils ne peuvent rien faire.

**M. Jamie Nicholls:** D'accord. Ce régime a été établi en 1998, sous le gouvernement libéral précédent, et se poursuit sous le gouvernement actuel.

Est-ce que vous recommanderiez que, contrairement à ce qui a été fait auparavant, les accords et les transferts contiennent des clauses plus robustes qui garantiraient des services aux CLOSM?

**Mme Iris Unger:** Absolument.

**M. Jamie Nicholls:** Pourriez-vous le dire officiellement, à titre de recommandation sur l'intégration de ces clauses?

**Mme Iris Unger:** Je propose d'établir des clauses pour accroître la reddition de comptes quant aux bénéficiaires du financement de l'emploi.

**M. Jamie Nicholls:** Très bien.

**Mme Iris Unger:** Surtout lorsqu'il est question des jeunes, des emplois, et de la conservation des CLOSM au Québec, je crois que c'est essentiel.

**M. Jamie Nicholls:** Il faudrait donc garantir l'affectation des fonds, et exiger non seulement la transparence, mais également...

**Mme Iris Unger:** L'affectation des fonds... Ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, je crois.

**M. Jamie Nicholls:** ... oui, des fonds réservés à ces services.

John, vous avez également dit que l'approche ne devait pas être fragmentée, mais plutôt organique. Selon ce que je comprends, vous voulez établir une vision ou une stratégie, et peut-être une plus grande consultation.

**M. John Aylen:** Oui. Nous devons créer des coalitions et des partenariats. Nous devons établir des coalitions entre l'industrie et les organisations comme les nôtres et nos universités, afin de veiller à préparer les gens de manière appropriée pour qu'ils relèvent les défis associés à notre économie, aujourd'hui et dans l'avenir.

Il y a un écart. Nous sommes là en partie pour le réduire, mais nous ne pouvons pas combler l'écart entre la formation que reçoivent nos étudiants et les demandes réelles de l'industrie. Il faudrait nous réunir, échanger et nous préparer afin que nos jeunes puissent intégrer le marché du travail et avoir les compétences requises.

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Williamson. Allez-y, monsieur.

**M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC):** Merci, monsieur le président.

Nos discussions prennent plusieurs directions intéressantes. J'aimerais poser une courte question à Services d'emploi pour les jeunes, pour obtenir une précision.

Quel type de financement ou de soutien fédéral recevez-vous? Je n'ai pas très bien compris; vous avez parlé avec M. Nicholls du financement offert par le gouvernement du Québec. Qu'en est-il d'Ottawa, du gouvernement fédéral?

**Mme Iris Unger:** Le gouvernement fédéral finance le développement économique. Nous recevons un financement à court terme de Condition féminine Canada. En ce qui a trait au « financement de base » — et j'utilise les guillemets parce que même ce financement n'est pas garanti —, nous obtenons des fonds de Développement économique Canada et du ministère du Patrimoine canadien, de même qu'un financement occasionnel de Condition féminine Canada. Nous obtenons un peu de fonds de l'ancien RHDCC.

Si je peux me permettre une autre recommandation, les stages sont très utiles et très efficaces dans ce domaine, lorsqu'on réunit les divers partenaires. Je ne suis pas certaine pour la Stratégie emploi jeunesse. Heureusement, le gouvernement fédéral a maintenu son financement. Les fonds que nous recevons chaque année nous permettent habituellement de placer 10 stagiaires.

• (1000)

**M. John Williamson:** Merci.

Cette question s'adresse à tout le monde. Elle ne suit pas vraiment ma logique de questionnement, mais vous avez lancé la discussion au sujet des stages.

Avez-vous des commentaires à faire sur la Subvention canadienne pour l'emploi, qui vient d'être signée avec la plupart des provinces, dont le Québec? J'aimerais connaître l'opinion des communautés du Québec et des autres provinces. Qu'en pensez-vous?

[Français]

On pourrait commencer par vous. J'aimerais entendre votre opinion sur cette question.

**Mme Suzanne Bossé:** À propos de la Subvention canadienne pour l'emploi?

[Traduction]

**M. John Williamson:** Si vous n'avez rien à dire, ce n'est pas un problème.

**M. Shawn Murphy:** Nous n'avons pas de commentaire à faire à ce sujet pour le moment.

Merci.

**M. John Williamson:** Merci.

[Français]

**Mme Suzanne Bossé:** Nous sommes très contents que le gouvernement fédéral ait donné beaucoup plus de flexibilité aux gouvernements provinciaux et territoriaux par l'entremise de la Subvention canadienne pour l'emploi. C'est très important. Toute cette subvention va s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain et le niveau de participation des gouvernements provinciaux et territoriaux ira en croissant.

Ce qui nous inquiète, c'est la façon dont les gouvernements provinciaux et territoriaux vont s'organiser et coordonner, avec les

employeurs, le recours aux fournisseurs de formation. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, l'Université Sainte-Anne offre présentement de la formation d'appoint aux immigrants ou aux personnes sans emploi. Comment le gouvernement provincial va-t-il continuer de travailler avec les mêmes fournisseurs? Comment nos fournisseurs vont-ils connaître les besoins des employeurs?

Cela revient un peu à ce que disait monsieur, il y a quelques minutes. On a besoin d'une très forte concertation et coordination de tous les niveaux d'intervenants, autant des gouvernements provinciaux que des fournisseurs de services et des employeurs. Sinon, il y aura des conséquences négatives. Tout d'abord, les candidats, les employés ou les travailleurs risquent de ne pas avoir accès à une formation en français. Ensuite, nos collègues risquent de ne pas être sélectionnés par les gouvernements provinciaux et territoriaux pour offrir ces formations.

Pour nous, le fonctionnement de ce système demeure une zone nébuleuse. Comment s'assurer de l'accès aux services en français et du bon arimage entre les employeurs et les travailleurs dans ce nouveau système?

**M. John Williamson:** Si ce programme était offert par Service Canada, pensez-vous que ça réglerait certaines des préoccupations au sujet de la langue?

**Mme Suzanne Bossé:** Cela reste à voir. On ne sait pas exactement comment Service Canada va travailler avec les gouvernements provinciaux, ni si l'on reconnaîtra l'importance d'avoir des clauses linguistiques fermes et rigoureuses et de consulter la communauté.

Je sais que ça fait partie de l'entente sur le marché du travail. Toutefois, il faudra suivre ça de très près, compte tenu de ce qui s'est passé récemment en Colombie-Britannique, où cinq centres d'appui à l'emploi qui offraient des services en français ont fermé. Ils n'ont pas pu continuer à offrir leurs services parce que l'entente entre Emploi et Développement social Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique ce comportait pas de clauses linguistiques suffisamment rigoureuses.

On sait que le ministère a pris des mesures pour pallier et corriger de telles situations. Il reste à voir comment tout ça va se dérouler concrètement.

• (1005)

[Traduction]

**M. John Williamson:** Est-ce que je pourrais entendre un représentant de Services d'emploi pour les jeunes, rapidement?

**Le président:** Allez-y.

**M. John Williamson:** Si vous avez des commentaires au sujet de la subvention, j'aimerais les entendre.

**Mme Iris Unger:** C'est intéressant; je sais qu'au départ, la communauté du Québec s'en inquiétait beaucoup. On s'inquiétait du manque de reconnaissance quant au rôle des organisations communautaires dans ce modèle. Je crois que le travail de ces organisations dans le triangle de l'emploi a été sous-estimé.

En ce qui a trait aux personnes à risque, la plupart des organisations communautaires travaillent avec des personnes qui ont beaucoup de mal à trouver un emploi, et on craignait que ces personnes passent entre les mailles du filet. Je crois que depuis, le Québec a signé l'accord pour maintenir le statu quo. D'après les commentaires reçus lors de notre table ronde sur l'emploi, les gens étaient très satisfaits de l'accord.

Je crois qu'on craignait que la réduction du financement accordé à la formation allait réduire le financement des organisations communautaires; c'est ce qui inquiétait la communauté.

[Français]

**Le président:** Merci beaucoup.

Madame Perreault, vous avez la parole.

**Mme Manon Perreault (Montcalm, NPD):** Bonjour à tous.

Les réponses sont très intéressantes; c'est très instructif. Ça ne fait pas longtemps que je siége au comité, mais ce matin, j'en ai appris beaucoup.

Ma première question s'adresse à Mme Kenny ou à Mme Bossé.

On a abordé le sujet rapidement un peu plus tôt. Dans votre allocution, vous avez recommandé que les institutions fédérales incluent des questions linguistiques dans leurs recherches sur le développement économique ou l'employabilité. Pourquoi cela vous semble-t-il aussi important?

**Mme Suzanne Bossé:** Merci.

J'ai brièvement fait allusion à l'importance d'inclure des questions linguistiques dans les enquêtes que mènent Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada sur la population active ou d'autres sujets. Il faut que les bases de données puissent être mises en commun et qu'on ait accès à de l'information. Actuellement, cette information n'est pas du tout accessible, de telle sorte qu'on ne peut pas avoir un portrait complet de la réalité économique de nos communautés. On ne peut même pas définir, à ce moment-ci, ce qu'est une entreprise francophone.

La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, qui regroupe les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, a organisé un forum sur le développement économique en 2012. L'un des principaux enjeux qui y ont été définis était l'importance de la recherche et de l'inclusion de clauses linguistiques dans les ententes fédérales-provinciales-territoriales.

**Mme Manon Perreault:** Actuellement, y a-t-il une planification conjointe du gouvernement et des communautés?

**Mme Suzanne Bossé:** Il y a le plan d'action intégré issu du Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne. Comme Mme Kenny l'a dit tout à l'heure, ce plan repose sur six axes prioritaires de mise en oeuvre. Maintenant, il s'agit d'avoir les bons joueurs autour de la table du comité qui donne suite à ce plan d'action.

Madame Kenny, vous pouvez peut-être ajouter quelque chose.

**Mme Marie-France Kenny:** Un autre plan stratégique est en train d'être mis sur pied par la communauté anglophone du Québec et les communautés francophones et acadienne, en collaboration avec les organismes de développement économique, soit la CEDEC et le RDEE Canada.

Vous comprendrez que nous sommes très préoccupés par le fait que la situation économique au Québec anglophone n'est pas la même que celle des communautés francophones et acadienne. Je n'irai pas jusqu'à dire que tout est rose au Québec, mais disons que le

Québec compte plus d'employeurs anglophones ou d'employeurs à la recherche de gens qui parlent nécessairement anglais que nos communautés ne comptent d'employeurs à la recherche de gens qui parlent nécessairement français.

Un plan stratégique est en train de prendre forme, mais ce que je crains le plus, c'est qu'on se retrouve avec un plan qui va mêler les besoins des anglophones avec ceux des francophones.

Il n'y a pas eu non plus énormément de consultations sur la façon d'aborder le plan stratégique qu'on est en train de préparer en collaboration avec la CEDEC, le RDEE et Air Canada. Ni le QCGN ni la FCFA n'ont vraiment été consultés avant d'être mis devant le fait accompli. Cela nous amène à nous poser beaucoup de questions.

À l'heure actuelle, les questions du sondage sorti des cartons du RDEE Canada et de la CEDEC portent davantage sur l'entrepreneuriat. Donc, par ses questions, le sondage s'adresse davantage aux entrepreneurs qu'aux communautés.

Tout à l'heure, je faisais état du besoin des communautés d'être là, d'être consultées. Si vous voulez parler de mon développement économique, ce serait important que je sois là et que je puisse vous parler de ma réalité, chez moi, c'est-à-dire l'exode rural, le manque d'emplois pour les jeunes, la formation en entrepreneuriat.

Par contre, le questionnaire qui circule, et auquel nous encourageons nos membres à répondre, porte davantage sur mes besoins et mes priorités comme entrepreneure. Je trouve ça bien, parce que c'est la première fois qu'on me le demande, mais il ne faudrait pas oublier les autres organismes de développement économique dont je suis membre. Bien sûr, je trouve important qu'on me questionne à titre d'entrepreneure, mais le développement économique ne se limite pas aux entrepreneurs. Quand on prépare une stratégie, il est important d'inclure des organismes comme le QCGN, YES et CMC, plutôt que de travailler en vase clos.

Plus tôt, je montrais du doigt le gouvernement, mais je suis également prête à montrer du doigt certains de nos organismes francophones et anglophones qui décident de travailler en vase clos. Cela ne sert personne. On ne fait pas bon usage de l'argent des contribuables et on ne répond pas aux besoins des communautés. Essayons de décloisonner.

Mon rôle n'est pas de défendre les intérêts d'un organisme, d'un secrétariat ou d'un bureau, ni de défendre un budget ou des employés. Désolée, Suzanne, mais mon rôle est de défendre les intérêts des communautés francophones et acadienne. Si nous ne travaillons pas tous dans ce sens, mieux vaut fermer les portes et nous en aller chez nous. Je ne suis pas prête à en arriver là, même si notre organisme a du chemin à faire. Le gouvernement se doit d'encourager tout le monde à s'asseoir autour de la même table et de favoriser les occasions de le faire.

Le concept de l'école citoyenne communautaire sous-entend que toute la communauté est là. En matière d'immigration, je dis toujours que ça prend toute une communauté pour accueillir un immigrant. C'est la même chose pour le développement économique, la culture et d'autres domaines. Il faut que toute la communauté participe et qu'elle soit partie prenante.

•(1010)

**Le président:** Merci.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

**M. Jacques Gourde:** Merci, monsieur le président.

Madame Kenny, cette partie de votre présentation a été fort intéressante. J'ai l'impression que nous touchons vraiment au noeu du problème, et c'est vraiment de ce sujet que nous voulons discuter dans notre étude.

Le Comité permanent des langues officielles va sans doute recevoir les représentants des organismes dont vous avez parlé qui travaillent en vase clos à l'élaboration de plans stratégiques. Connaissez-vous d'autres organismes qui essaient de trouver des points en commun ou faut-il compter uniquement sur notre comité pour le faire?

**Mme Marie-France Kenny:** En fait, la majorité des organismes travaillent bien.

Vous savez, notre financement n'a pas augmenté depuis des années. Nous avons donc la même tarte pour le même nombre d'organismes, mais parfois il faut la partager avec des organismes émergents. Il s'ensuit que la pointe de tarte de chacun est plus petite, alors qu'il y a toujours plus de travail à faire.

Malheureusement, certains organismes ou groupes d'intérêts se sont mis dans la tête qu'ils devaient s'assurer d'avoir leur budget. Or, le but n'est pas de s'assurer que chacun a son budget, mais plutôt de s'assurer que, au bout du compte, tout le travail des organismes répond aux besoins des citoyens de nos communautés. Ne protégeons pas à tout prix nos budgets ou nos cours.

Comme je le disais tout à l'heure, la feuille de route prévoit un investissement de 100 millions de dollars sur cinq ans dans le développement économique. Par contre, il faudrait absolument s'assurer, avant de distribuer ces 100 millions de dollars, de préciser à quels résultats on s'attend. Il faut préciser qu'on s'attend à ce que tout le monde travaille ensemble pour atteindre les résultats *x*, *y* ou *z* en matière d'employabilité, par exemple, ou lorsqu'il s'agit d'intégrer en emploi des jeunes, des aînés et des femmes, de contrer l'exode rural, de créer des entreprises ou d'encourager l'entrepreneuriat.

À l'heure actuelle, on n'a rien de tout ça. Au bout du compte, c'est votre argent, c'est l'argent de nous tous qu'on nous donne. Cet argent va-t-il servir à formuler 35 000 stratégies sans rien faire de concret? Nos communautés ont réellement besoin de développement économique. Travaillons-y. Toutefois, assurons-nous au préalable que l'argent distribué sera associé à des résultats désirables et souhaitables au bout du compte.

•(1015)

**M. Jacques Gourde:** Une chose m'inquiète dans ce que vous me dites, madame Kenny. Je pense que tous les organismes ont des buts louables. Il semble que tout le monde veut faire du développement économique, et c'est bien comme ça. Cependant, si tous ces organismes veulent faire la même chose, s'ils ont tous les mêmes objectifs et qu'ils doivent se battre pour obtenir les fonds, au bout du compte, on ne fait que diluer certains gestes et certaines activités. En diluant trop, on en vient à ne pas faire grand-chose.

**Mme Marie-France Kenny:** En fait, il ne s'agit pas seulement de développement économique. Je parle de l'ensemble des dossiers du monde communautaire.

Pour le développement économique, il y a bien sûr CMC, mais aussi les collèges, les universités et les RDEE. Plusieurs organismes travaillent au développement économique. Par exemple, un

organisme de femmes au Manitoba s'occupe aussi de l'employabilité des immigrants et travaille auprès des employeurs. Il y en a beaucoup.

Il est important que tout ce monde travaille ensemble, main dans la main, et s'entende sur des stratégies communes. Cependant, avant que tous ces intervenants s'entendent sur une stratégie commune, il faut parler à la communauté pour savoir quels sont ses besoins réels. Cela diffère d'une province à l'autre. Comme je le disais, cela diffère autant chez nos francophones que chez nos amis anglophones. Les besoins, les réalités et les enjeux ne sont pas les mêmes.

Je ne dis pas que l'on doit éliminer des intervenants économiques, pas du tout. Je dis plutôt que nous devons travailler ensemble. Il existe des choses sur le terrain qui fonctionnent très bien. En effet, des coopératives vont très bien, des RDEE dans certaines communautés vont très bien. Il faut seulement que l'on travaille mieux ensemble.

**M. Jacques Gourde:** De quelle façon pourrait-on assurer cette synergie?

**Mme Marie-France Kenny:** Il faudrait que les ministères qui dépensent l'argent s'assurent d'en parler à la communauté avant de le faire. En ce qui a trait à la gouvernance de cet argent, il faut s'assurer de parler aux organismes porte-parole en place. Si on donne de l'argent à CMC, ce dernier doit avoir l'obligation de travailler avec les autres organismes qui font du développement économique et communautaire. La même chose s'applique si on donne de l'argent aux RDEE: il faut s'assurer qu'ils vont travailler avec CMC.

**Le président:** Monsieur Béland, vous avez la parole.

**M. Michaël Béland:** J'aimerais appuyer brièvement ce que Mme Kenny a dit. Pour notre part, nous n'avons pas droit à notre pointe de tarte. Comme je le mentionnais plus tôt, nous n'avons pas de budget. Nous sommes peut-être un peu à l'écart de cette discussion, mais je veux appuyer ce qui se dit. Malgré tout, nous sommes à même de constater qu'il y a un manque de coordination. Il y a différents plans, mais à un moment donné, il faut arrêter de planifier et se mettre ensemble au travail. Nous ne participons pas à cette discussion, mais nous observons les choses autour de nous. Je tiens à souligner que nous avons également constaté un manque de coordination à l'heure actuelle.

**Le président:** Merci.

Monsieur Dionne Labelle, c'est à vous.

**M. Pierre Dionne Labelle (Rivière-du-Nord, NPD):** Mesdames et messieurs, bonjour.

J'aimerais aborder le cas des coopératives de crédit. En 2013, on a apporté des modifications à la loi de l'impôt relativement aux coopératives de crédit. Selon ces changements, d'ici 2016, le taux statutaire d'impôt qui sera payé sur 80 % des revenus des coopératives passera à 28 %.

Par ailleurs, l'utilisation des filiales étrangères par les banques — Mme Bateman, qui est comptable, va sûrement s'intéresser à ce point — leur permet de baisser leur taux effectif d'impôt de 9 à 12 %. Les coopératives n'ont pas cette possibilité, car elles n'ont pas de filiales dans les paradis fiscaux.

La montée du taux effectif d'impôt va avoir des répercussions chez vous. Cela peut-il avoir un effet sur votre capacité de soutenir votre économie locale? Le cas échéant, quel sera cet effet?



**M. Michaël Béland:** En effet, cela a des répercussions. Je dois dire que certaines caisses populaires ont fait le choix de ne pas pratiquer l'évitement fiscal, pour des raisons d'éthique. Il faut comprendre qu'une caisse a généralement une réserve qui est non partageable. Cela veut dire que si on vendait la caisse demain matin et qu'on fermait les livres, on n'enverrait pas de chèques aux membres. L'argent resterait dans la communauté; il serait retourné au gouvernement.

La deuxième raison pour laquelle on a adopté cette mesure est que l'on ne peut pas non plus avoir recours aux marchés pour la capitalisation. Ce sont les membres, grâce à une accumulation et à une gestion prudente des finances, qui font en sorte que l'on réussisse à bâtir une coopérative de crédit ou une caisse populaire.

On ne niera pas que certaines coopératives de crédit ou caisses populaires ont une plus grande capacité et font face à des défis différents. Il n'empêche que des petites caisses sont touchées.

• (1020)

**M. Pierre Dionne Labelle:** Comment expliquez-vous l'attitude du gouvernement face à l'impôt des caisses populaires, notamment les petites caisses situées dans les milieux francophones touchés? Comment expliquez-vous que le gouvernement ait enlevé le crédit disponible pour les caisses? Quelle est la logique derrière cela?

**M. Michaël Béland:** Les caisses et coopératives ne veulent pas avoir de traitement préférentiel. Nous n'avons jamais demandé de traitement de faveur parce que nous sommes une coopérative ou une caisse. Nous voulons être sur un pied d'égalité avec les autres entreprises. Autrement dit, nous voulons avoir des chances égales.

Il existe effectivement des mesures qui nous permettent d'avoir des chances égales. Reste à savoir comment ces mesures sont comprises et perçues. Ce crédit d'impôt était-il perçu comme un avantage par les coopératives? Je pense que c'est aussi une question d'éducation. Il faut comprendre que ce n'est pas nécessairement un avantage. C'est simplement que nous n'avons pas accès aux mêmes mécanismes de marché pour nous financer.

Pour ma part, je vois plutôt cela comme une incompréhension. C'est peut-être aussi parce que certaines caisses ont grandi, comme le Mouvement Desjardins. Toutefois, ce n'est pas la même situation partout, dans toutes les régions ou pour toutes les caisses et les coopératives de crédit.

**M. Pierre Dionne Labelle:** N'y aurait-il pas moyen de moduler cette mesure pour faire en sorte de minimiser les conséquences négatives sur les caisses situées dans certaines communautés de langue officielle en situation minoritaire ou dans des milieux plus défavorisés où la dynamique économique n'est pas celle de l'Alberta?

**M. Michaël Béland:** Il y a des institutions comme le Mouvement Desjardins ou la Centrale des caisses de crédit du Canada qui sont un peu plus avancées dans ces dossiers. Elles seraient de bonnes interlocutrices avec qui parler, puisqu'elles connaissent un peu plus de détails que nous dans ce dossier. Ce serait sûrement un élément sur lequel réfléchir.

**M. Pierre Dionne Labelle:** Les caisses que vous représentez font-elles des démarches en ce sens?

**M. Shawn Murphy:** Non. Ce qui se passe en ce moment, surtout du côté des *credit unions*, c'est que les petites coopératives de crédit commencent à fusionner en utilisant le modèle coopératif. Elles fusionnent parce qu'elles sont conscientes que leur petite taille les empêche de faire le travail au jour le jour, en raison des nouveaux règlements et des nouvelles taxes.

Par ailleurs, on observe en ce moment dans le secteur des *credit unions* que beaucoup de groupes fusionnent afin d'agrandir leur réseau et d'augmenter leur capacité. Dans ce cas aussi, c'est un peu le modèle coopératif qui est utilisé. Si une coopérative de crédit est à la recherche de capital et ne peut pas le trouver par l'entremise d'une banque, elle va le trouver d'une autre façon. On observe que même si les choses sur le terrain ont changé, les *credit unions* s'adaptent à la situation et vont trouver des solutions.

Également, je sais que la Centrale des caisses de crédit du Canada, qui représente les *credit unions* au Canada, est en train de discuter avec le ministre des Finances à propos des possibilités de nouvelles taxes pour aider le secteur. C'est elle, et non pas nous, qui s'en occupe en ce moment.

**Le président:** Merci.

La parole est à Mme Bateman.

**Mme Joyce Bateman:** Merci, monsieur le président.

Aujourd'hui, mes questions porteront encore sur la prospérité. Je crois que c'est très important pour tous.

Vous avez parlé de l'importance qu'ont les programmes fédéraux dans votre vie et votre travail, et des résultats positifs qu'ils entraînent. Que pensez-vous des autres mesures? Pensez-vous que le régime fiscal et le régime de réglementation, par exemple, sont importants? Vous pourriez peut-être discuter sur la paperasserie. Pouvez-vous commenter cette approche de développement économique, d'une part, la prospérité à long terme, d'autre part, ainsi que la confluence de ces deux éléments?

[Traduction]

**M. Shawn Murphy:** À ce propos, quand il s'agit de modifications réglementaires et d'autres choses qui seraient nécessaires maintenant, je pense qu'un des plus grands problèmes est le fossé entre ce qui se passe ici à Ottawa et ce qui se passe sur le terrain. Lorsque des minorités linguistiques ou, dans notre cas, des coopératives se rendent aux bureaux locaux de Service Canada ou à ceux de la BDC avec de bons projets d'entreprise, elles se heurtent à une énorme lacune à défaut d'entrer dans une catégorie précise. Pour en revenir à la littératie financière, il faut également éduquer dans une certaine mesure les fonctionnaires pour qu'ils comprennent la situation sur le terrain et le fait que les choses changent. Comme nous l'avons vu, c'est la raison pour laquelle nous avons...

• (1025)

**Mme Joyce Bateman:** Pouvez-vous nous donner des exemples concrets de ce que vous décrivez? Ce serait très utile.

**M. Shawn Murphy:** Il y a entre autres une coopérative funéraire d'Ottawa qui voulait obtenir du financement auprès de la BDC. On a dit à ses représentants qu'on leur donnerait les fonds, mais qu'ils devaient avancer 100 % du montant. Pourquoi se seraient-ils adressés à la BDC s'ils avaient déjà l'argent?

C'est le fossé dont je parlais. Une fois de plus, on était prêt à offrir toutes sortes d'outils, de manuels et ainsi de suite, mais, ce qu'il faut retenir, c'est qu'ils avaient un solide projet d'entreprise. Ils ont fini par trouver du financement ailleurs. Nous entendons continuellement des histoires à propos de ce genre de clivage. Ce n'est pas attribuable à de mauvaises intentions de la part du gouvernement et des fonctionnaires, mais seulement à un manque de compréhension.

Pour revenir aux propos de Mme Kenny, nous devons asseoir tout le monde à la même table et essayer de comprendre ce qui se passe. Quels sont les besoins? Comment pouvons-nous créer les outils nécessaires? Peu importe ceux dont nous disposons, nous continuerons de prendre du retard tant qu'ils ne répondront pas aux besoins.

[Français]

**Mme Joyce Bateman:** Merci.

**Mme Marie-France Kenny:** Comme je l'ai dit plus tôt, je suis moi-même entrepreneure. En ce qui concerne la paperasserie, comme j'avais déjà été gestionnaire avant de décider de lancer mon entreprise, j'avais une assez bonne connaissance du marché et du domaine en question. Je suis tout de même entrée en contact avec l'organisme communautaire de chez nous qui s'occupe de développement économique. J'ai précisé que je voulais faire un plan d'affaires et j'ai demandé ce dont j'avais besoin.

On m'a donné un gabarit de la BDC à remplir. Je suis donc revenue avec cette grosse brique. J'avais besoin de l'aide de quelqu'un. Quoi qu'il en soit, j'ai fait mon plan d'affaires. À ce moment-là, on m'a dit qu'aucun financement n'était disponible pour m'aider à faire mon plan d'affaires et que je devais par conséquent faire appel à un consultant. Pour ce faire, j'ai dû déboursier 5 000 \$. J'avais déjà tout fait ça. Mon plan était très volumineux.

Mettez-vous à la place d'un jeune qui sort de l'université et qui veut démarrer sa propre entreprise parce qu'il n'y a pas vraiment d'emploi là où il habite. Personne ne va l'aider à établir son plan d'affaires. En plus, ça va lui coûter 5 000 \$. D'abord, il faut se demander où il va aller chercher ce montant, et ensuite, il faut prendre en compte qu'il n'a pas nécessairement l'expérience que j'avais et qui m'a permis de réaliser moi-même la majeure partie de mon plan d'affaires.

En matière d'entrepreneuriat, les besoins varient. De plus, si vous êtes francophone, que vous vivez en Saskatchewan et que vous voulez fonctionner en français, c'est plus difficile encore.

Vous parliez de paperasserie. Je crois que l'accès non seulement au financement, mais aussi à l'apprentissage, à la gestion, au soutien et à l'expertise dont les communautés ont besoin est un élément très important qui fait cependant défaut à l'heure actuelle.

[Traduction]

**Mme Iris Unger:** J'aimerais juste appuyer ce qui vient d'être dit. C'est ce que fait notre organisation. Nous aidons les gens avec les formalités administratives et leurs plans d'entreprise. Nous passons des heures à travailler avec eux.

Surtout dans le cas des communautés minoritaires, les organismes qui sont parfois mis sur pied pour les aider n'ont pas nécessairement les compétences linguistiques pour travailler avec ceux qui souhaitent lancer une petite entreprise. Par exemple, au Québec, si vous allez à votre CLD local...

**Mme Joyce Bateman:** Excusez-moi de vous interrompre....

**Mme Iris Unger:** Les CLD sont les centres locaux de développement, et je crois qu'ils sont financés par...

**Mme Joyce Bateman:** ... mais si vous consacrez autant de temps à surmonter les tracasseries administratives, pouvez-vous nous donner une liste d'améliorations que nous pourrions apporter? Personne n'a l'intention de nuire au progrès, mais il arrive parfois qu'on se perde en cours de route.

**Mme Iris Unger:** Oui. Je pense que nous ne blâmerons pas le gouvernement dans ce cas-ci.

**Mme Joyce Bateman:** Eh bien, non; je pense que tout le monde agit de bonne foi...

**Mme Iris Unger:** Oui.

**Mme Joyce Bateman:** ... mais, comme Shawn l'a indiqué, il peut tout de même y avoir des obstacles.

Personne ne se lance en affaires pour nuire à ceux qui aident les gens. Ce n'est pas l'intention. Nous vous serions donc reconnaissants de nous dire quelles améliorations pourraient être apportées, moi le premier.

• (1030)

**Mme Iris Unger:** Malheureusement, cela relève encore une fois en grande partie des provinces, et un grand nombre de formulaires et de formalités que nos clients doivent remplir sont en français. C'est d'ailleurs ce qui explique certaines difficultés de taille auxquelles nous faisons face.

**Mme Joyce Bateman:** Oh, je vois.

**Mme Iris Unger:** Les plans d'entreprise nécessitent habituellement que du financement soit obtenu auprès d'une banque ou d'un bailleur de fonds. Je ne peux donc pas vous dire comme ça si le gouvernement dresse un obstacle à ce stade-ci pour ce qui est de ces documents.

**Mme Joyce Bateman:** Ce ne serait pas notre intention.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Joyce Bateman:** Très bien. Merci beaucoup.

**Le président:** Merci.

Monsieur Nicholls.

**M. Jamie Nicholls:** Vous avez mentionné, madame Unger, que la deuxième catégorie d'entrepreneurs que vous avez accueillis était constituée de personnes frustrées par le manque de débouchés qui avaient décidé de créer les leurs. Nous devons les féliciter. Nous savons que les entrepreneurs ont besoin de certains traits de caractère particuliers pour que leurs entreprises tiennent le coup. Je suis certain que vous leur donnez la formation nécessaire pour qu'ils adoptent la bonne mentalité. J'ai quelques questions à ce sujet.

La clientèle de YES a-t-elle augmenté pendant la récession de 2008 à... À vrai dire, on se demande parfois si elle est terminée.

**Mme Iris Unger:** C'est un point intéressant, car nous n'avons pas connu de hausse majeure pendant cette période. Il aura fallu attendre après. Je pense que nous voyons ce qui se passe sur le terrain avant que les statistiques le démontrent.

Il y avait encore des emplois pendant la récession. Ce n'était pas le même genre de déséquilibre. Les problèmes de santé mentale n'étaient pas les mêmes que ceux que nous voyons maintenant. En toute honnêteté, je pense que la situation est pire maintenant que pendant la récession et qu'il y a plus de sans-emploi parmi nos clients. Leur nombre semble d'ailleurs plus élevé au Québec. Nous voyons davantage de personnes en difficulté qui essaient de démarrer leur entreprise.

**M. Jamie Nicholls:** Je suppose que c'est comme un effet à retardement.

**Mme Iris Unger:** Oui, un peu, ou un précurseur.

**M. Jamie Nicholls:** A-t-on augmenté le financement pour tenir compte de la hausse du nombre de cas?

**Mme Iris Unger:** Non.

**M. Jamie Nicholls:** Non.

Fait intéressant, vous avez également mentionné que 24 % de vos clients sont des artistes indépendants. C'est beaucoup. J'ai parlé à Sylvia du QCGN. Elle m'a dit que ce n'est pas uniquement dans le milieu culturel. L'ELAN et le financement fédéral aideraient sans aucun doute cette partie de la population.

**Mme Iris Unger:** Sans aucun doute, et je pense que c'est parce que nous avons un programme précis — depuis environ 10 ou 12 ans — pour aider les artistes à développer leurs compétences en affaires que nous avons ce chiffre-là. Nous avons un encadreur qui se consacre aux clients-artistes.

**M. Jamie Nicholls:** C'est très bien, mais comme Sylvia du QCGN l'a dit, ce n'est pas la culture qui pose problème. Comme vous le savez, selon le Forum économique mondial, l'économie canadienne repose sur l'innovation, et je pense plutôt comme John quand il parlait de sa vision. Nous devons nous inspirer de ceux qui connaissent du succès ailleurs dans le monde. Par exemple, la Suisse a quatre langues dans un système fédéral, et elle figure continuellement au premier rang pour ce qui est de la compétitivité et de l'innovation. On y trouve ce qui s'appelle la Commission pour la technologie et l'innovation, dont la mission est de promouvoir la recherche scientifique et, de façon plus générale, l'innovation.

Quand je compare le modèle de YES et celui de cette commission, je constate que la commission encourage trois secteurs. Le premier est le démarrage de petites entreprises et l'entrepreneuriat; le deuxième est la recherche et le développement; et le troisième est le transfert de savoir et de technologie entre les universités et l'industrie. Cela semble être exactement ce qu'il nous faut au Canada pour promouvoir la santé de notre économie, que ce soit au sein des CLOSM ou de la population en général. Recommanderiez-vous une commission semblable pour aider le Canada à faire face à ses problèmes économiques?

**Mme Iris Unger:** John?

**M. John Ayles:** Je ne pense pas être ici pour me prononcer à ce sujet. De toute évidence, l'industrie, le milieu de l'éducation et les entreprises ou les groupes comme le nôtre doivent collaborer davantage, car il est avantageux pour tout le monde d'offrir une formation permettant à nos jeunes de relever les défis de l'industrie et de comprendre l'orientation de notre économie et du marché de l'emploi.

**M. Jamie Nicholls:** Oui, c'est essentiellement ce que les Suisses ont fait à l'aide d'une commission. Ils ont entre autres des encadreurs pour le démarrage de petites entreprises à l'échelle nationale et des mentors en matière d'innovation. C'est tout simplement logique de regrouper tout cela à la même place pour ensuite le déployer dans les autres régions administratives. Cela nous permettrait au moins d'avoir une vision unifiée de la direction que nous voulons prendre en tant que pays. De plus, le transfert des connaissances et des technologies entre les universités et l'industrie semblent fonctionner là-bas. Je sais que vous n'êtes pas ici pour vous prononcer à ce sujet, mais...

• (1035)

**M. John Ayles:** Eh bien, je m'en réjouirais, et je tiens à dire que je suis universitaire en plus d'être homme d'affaires et bénévole à YES. Quand il est question de dialogue entre le monde des affaires et l'industrie, nous oublions, je crois, que les deux parties doivent écouter. Les universités doivent parler à l'industrie, et l'inverse est tout aussi vrai. Je pense qu'on parle beaucoup, mais qu'on n'écoute pas assez.

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Daniel.

**M. Joe Daniel:** Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier encore une fois les témoins. J'ai quelques questions d'ordre plus général.

Y a-t-il un espace économique francophone au Canada? Le cas échéant, comment le décririez-vous?

**Mme Marie-France Kenny:** C'est une excellente question.

[Français]

Qu'est-ce qu'un entrepreneur francophone?

[Traduction]

Nous n'avons même pas encore décidé ce que c'est.

[Français]

Qu'est-ce qui fait de moi une entrepreneure francophone?

[Traduction]

Est-ce ma langue maternelle? La première langue officielle que j'ai apprise? S'agit-il de la façon dont je dirige mon entreprise, avec deux langues ou une seule? Est-ce que cela concerne la manière dont je laisse mes employés parler français ou anglais? Qu'est-ce qu'une entreprise francophone?

À mon avis, j'ai une entreprise bilingue francophone. Nous parlons français, et je la dirige donc avec cette langue. Il faut dire que c'est une entreprise de traduction, qui est donc également bilingue.

Cela dit, nous n'avons pas déterminé ce que c'est. Des groupes associés aux services d'emplois vous diront qu'il y a tant d'entreprises anglophones et d'entreprises francophones au Québec. En gros, je ne sais pas sur quoi reposent leurs chiffres, car nous n'avons pas établi ce qu'est...

[Français]

une entreprise francophone.

Qu'est-ce qui définit une entreprise francophone? Est-ce la langue de travail, est-ce la langue du propriétaire? En fait, je pourrais être une propriétaire francophone et faire des affaires en anglais, mais parce que je m'appelle Marie-France et que je suis francophone, on pourrait dire que mon entreprise est francophone.

Premièrement, il serait important de définir cela.

Deuxièmement, on vient dire qu'on a créé 30 000 entreprises dans nos communautés, mais sur quoi ces chiffres sont-ils basés? Est-ce sur la langue maternelle du propriétaire?

Quoi qu'il en soit, il y a bel et bien un espace francophone. Je peux vous confirmer qu'il y a au moins un employeur francophone en situation minoritaire, c'est-à-dire moi-même, mais je sais qu'il y en a plusieurs autres.

Un peu plus tôt, j'ai cité des chiffres sur les coopératives francophones à l'extérieur du Québec. Leur chiffre d'affaires est de plus de 7 milliards de dollars. Il y a donc un espace francophone très important.

Par ailleurs, je dirais que l'espace francophone chez nous, au sein d'une autre entreprise que je possède et qui n'est pas une entreprise de traduction, est également bilingue. Évidemment, si je veux faire des affaires ou aller chercher de l'argent chez moi, en Saskatchewan, il faut que j'aile voir les anglophones. Mon espace francophone est donc aussi bilingue.

L'apport économique de mes entreprises à ma province et au gouvernement fédéral est quand même assez remarquable, même s'il s'agit de petites entreprises.

**M. Michaël Béland:** De notre côté, le mouvement coopératif aussi a tenu un tel débat. Qu'est-ce qu'une coopérative francophone, anglophone ou bilingue? Nous avons conclu que pour qu'une coopérative soit définie comme francophone, il faut à tout le moins qu'il y ait une gouvernance en français au sein du conseil d'administration qui gère démocratiquement la coopérative. C'est là que nous avons tracé la ligne.

Il en va de même pour les chiffres. Quand on veut déterminer la présence des coopératives, la ligne est difficile à tracer. Nous avons convenu que c'était déterminé par la possibilité d'employer le français, ou l'anglais au Québec, au sein de l'instance démocratique, au moment où les membres, en tant que groupe, prennent des décisions relatives à l'entreprise. C'est là que nous avons tracé la ligne.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas si simple. Par exemple, il arrive que tous les membres du conseil d'administration d'une coopérative soient bilingues. Ce n'est pas noir ou blanc.

[Traduction]

**M. Joe Daniel:** Quelqu'un a-t-il des commentaires?

**Mme Iris Unger:** C'est intéressant. Je ne pense pas que nous en ayons déjà parlé, mais je sais que John a dit que notre travail ne consiste pas à aider des entreprises anglophones. Je crois que nous aidons des entreprises à démarrer et, en faisant cela, nous préservons la communauté. Je ne pense donc pas que nous en ayons déjà parlé.

Nous offrons des services en anglais au Québec et nous rencontrons des gens du monde entier. La première langue de certains est le chinois ou l'espagnol. Notre personnel parle probablement une dizaine de langues différentes.

John.

• (1040)

**M. John Aylen:** Oui, il va de soi que nous offrons des services à des gens qui veulent démarrer une entreprise en anglais, et notre clientèle regroupe tous ceux qui ont besoin de nos services et qui peuvent y accéder dans cette langue. C'est un des points que vous avez soulevés.

Vous avez également parlé, et je pense que c'est relié, de ce qui permet de définir une communauté. Je pense qu'il est très important que les anglophones du Québec aient l'occasion de démontrer que, sur le plan économique et culturel, ils font partie de la solution, pas du problème.

Je crois qu'il y a eu un problème d'image — je travaille en commercialisation, et je vais donc le décrire ainsi — qui remonte à la Révolution tranquille ou à plus tôt. Je pense qu'il faut prouver — et nous avons besoin d'aide pour y arriver — avec des faits, des connaissances, des impressions et de l'information que la communauté anglophone du Québec nous rend plus fort.

**Le président:** Merci.

Nous allons donner les quelques dernières minutes — il nous en reste environ deux ou trois — à Mme Saint-Denis.

[Français]

**Mme Lise St-Denis:** Madame a dit que c'était un peu différent au Québec et que les minorités s'y trouvaient quand même avantagées.

Pour quelle raison la connaissance du français demeure-t-elle problématique pour certains anglophones au Québec qui se situent

dans certaines tranches d'âge? Comment se fait-il qu'on soit dans une telle situation en milieu anglophone?

[Traduction]

**Mme Iris Unger:** Voulez-vous que je réponde?

**Mme Lise St-Denis:** Oui.

**Mme Iris Unger:** Pour commencer, je pense qu'une grande partie de nos clients sont bilingues. Je pourrais répondre de plusieurs façons. Ils sont nombreux à venir de l'étranger. On les a invités et acceptés au Québec malgré des compétences linguistiques souvent limitées en anglais ou en français, mais ils choisissent l'anglais comme deuxième langue.

Je crois que l'on considère le Québec comme un endroit merveilleux où s'installer. Le coût de la vie y est peu élevé, et on aime le mode de vie, ce qui permet d'attirer des gens. À mon avis, tout le monde sait qu'il faut être bilingue, mais il faut également reconnaître qu'il y a encore beaucoup d'ainés dans la province qui n'ont pas les compétences linguistiques nécessaires, de personnes handicapées et de familles dont les enfants ont une déficience et ne peuvent pas apprendre une autre langue. Dans certains cas, on ne peut tout simplement pas devenir bilingue.

John voudra peut-être ajouter quelque chose.

**M. John Aylen:** Nous savons que tous nos jeunes qui travaillent au Québec ou qui y cherchent un emploi n'ont pas le droit de faire des affaires dans la langue de leur choix. Ils doivent se plier à la langue de leur employeur, à celle de leurs clients et à la langue des affaires, si l'on peut dire. De plus, il y a également des gens désavantagés qui n'utiliseront pas ou ne peuvent pas utiliser la langue compte tenu de leur âge ou de leur tempérament. Certains groupes d'anglophones veulent avec nostalgie que les choses redeviennent comme elles l'étaient à l'époque, mais il s'agit sans aucun doute d'une minorité.

[Français]

**Mme Lise St-Denis:** Il y a un sujet dont on n'a pas du tout parlé. Je pense qu'il aurait été important de le faire, mais il est trop tard. Il s'agit de l'Acadie. On y trouve la minorité francophone la plus importante au Canada à l'extérieur du Québec. Personne n'a parlé de la situation du développement ou du fonctionnement des coopératives. Personne n'a soulevé le problème. Pourtant, c'est une communauté très pauvre et qui a besoin de beaucoup d'aide. Personne n'en a parlé.

**Mme Marie-France Kenny:** En fait, madame St-Denis, je parle au nom de l'ensemble des communautés francophones et acadienne. Si je ne me trompe pas, c'est la même chose pour CMC. Nous représentons l'ensemble de ces communautés.

J'aimerais préciser une chose. Le gouvernement investira 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018. Je comprends qu'on mette sur pied des stratégies relativement à ce montant de 100 millions de dollars, cependant on le fait sans consulter des organismes comme la FCFA, nos amis de YES, qui est un organisme important pour la communauté anglophone du Québec, ou le QCGN. Ils ne sont pas assis à la table pour décider de la façon de dépenser cet argent qui doit servir à leur développement économique. J'aimerais bien qu'on reconnaisse que quelque chose ne marche pas. Il est important que tous les ministères veillent à ce que tout le monde soit consulté.

• (1045)

**Le président:** Sur ce, nous allons nous arrêter.

[*Traduction*]

La séance est levée.

Merci beaucoup d'être venus témoigner.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>